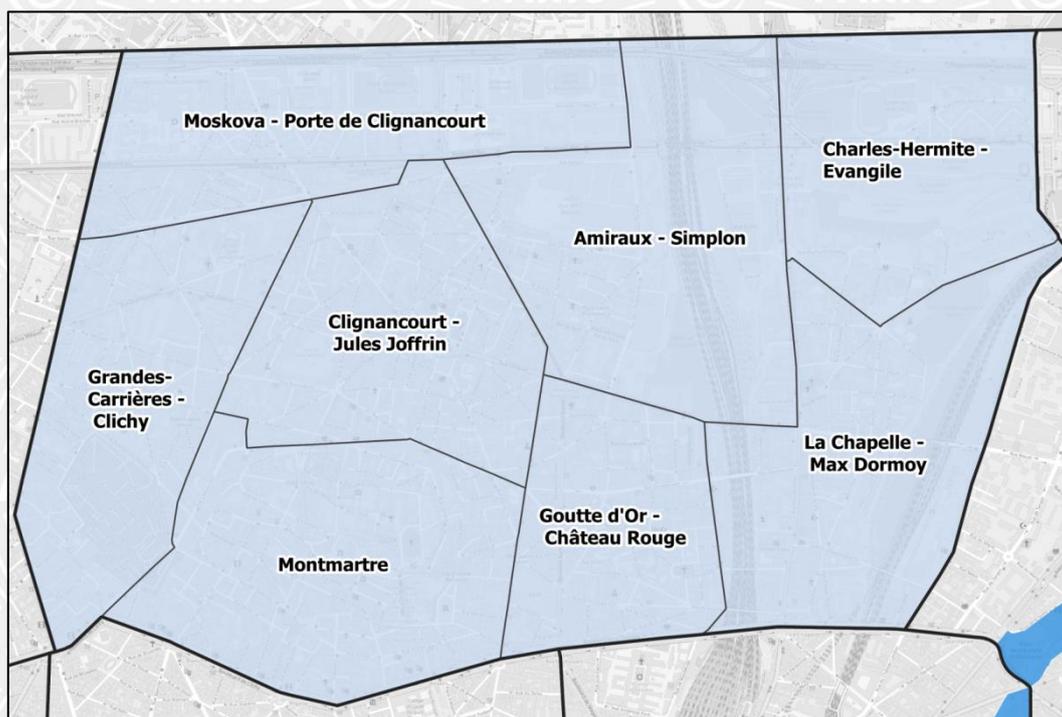


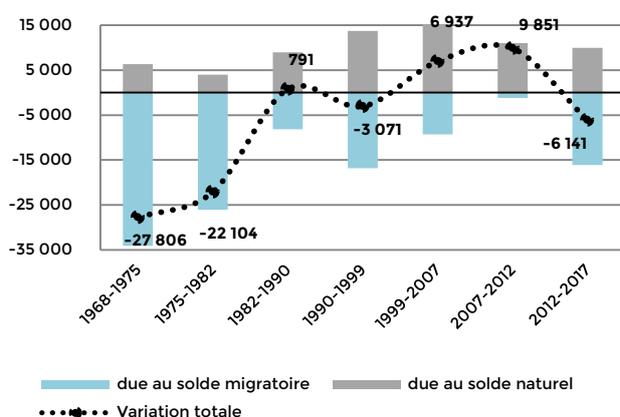
PORTRAIT SOCIAL DU 18^E ARRONDISSEMENT



Synthèse

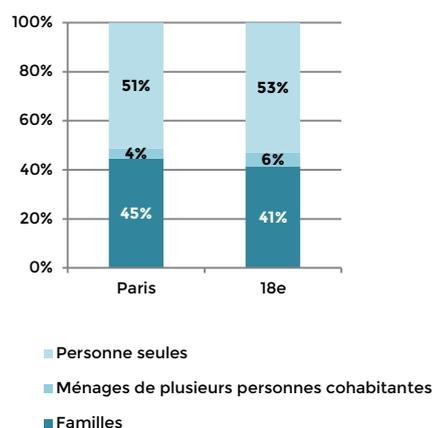
Avec **195 200 habitant-e-s** en 2017, le 18^e est troisième arrondissement le plus peuplé et le troisième plus dense de la capitale. À l'image de Paris, il a connu une légère diminution de sa population ces cinq dernières années (-0,6 %/an en moyenne). Il se distingue par la **jeunesse de ses habitant-e-s : les enfants de moins de 10 ans et les 25-44 ans y sont notamment surreprésenté-e-s, à l'inverse des seniors de plus de 64 ans**. Le vieillissement démographique qui touche l'ensemble de la population parisienne – et nationale – y est en outre moins marqué qu'ailleurs. L'arrondissement, globalement moins familial¹ que la moyenne de la capitale, est enfin composé davantage de **personnes seules** (53 % des habitant-e-s, contre 51 % à Paris) et de **parents avec de très jeunes enfants**.

Graphique 1 • Variation du nombre d'habitant-e-s du 18^e arrondissement entre 1968 et 2017 selon le solde naturel et migratoire.



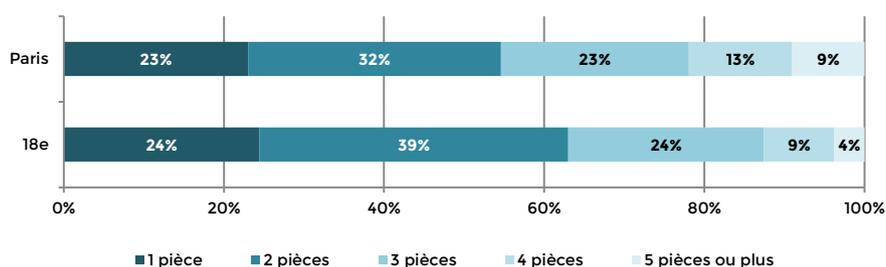
Source : Insee, RP 2017.

Graphique 2 • Répartition de la population des ménages par type de ménage en 2017.



En lien avec cette structure démographique, le parc immobilier du 18^e se caractérise par la **prédominance de studios et de deux pièces** (plus de 6 résidences principales sur 10) ainsi qu'une **forte rotation de ses habitant-e-s**. Bien qu'en baisse, la **proportion de logements inconfortables** y est par ailleurs plus élevée qu'à Paris, en raison notamment de l'ancienneté des constructions. C'est également le cas du **taux de suroccupation des résidences principales**, particulièrement important **dans les quartiers de la politique de la ville**, où sont aussi localisés la plupart des **logements sociaux**.

Graphique 3 • Répartition des résidences principales selon leur nombre de pièces en 2017.



Source : Insee, RP 2017.

À l'échelle infra-territoriale, les indicateurs relatifs au niveau de vie des ménages sont très hétérogènes. On observe une **nette séparation** entre d'une part le **nord et l'est de l'arrondissement, qui cumulent les signes de fragilité économique** (chômage élevé, faible niveau de diplôme et forte proportion de familles nombreuses et monoparentales) et où sont situés la plupart des quartiers de la politique de la ville ; et de l'autre, le **quart sud-ouest qui accueille davantage de cadres et où les revenus des ménages sont plus élevés**. Dans son ensemble, l'arrondissement est marqué par une surreprésentation de foyers vivant sous le seuil de pauvreté (plus de 1 sur

¹ Les familles englobent les ménages de couples avec ou sans enfant(s), ainsi que les familles monoparentales.

5) et par un recours important à l'offre sociale, quelle que soit son type : aides au logement, aides aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc..

Carte 1 • Niveau de vie annuel médian des ménages du 18^e par IRIS en 2017.



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors. Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social de la Ville de Paris.

L'évolution sur les cinq dernières années fait toutefois état d'une **amélioration de plusieurs indicateurs de précarité** : en lien avec l'augmentation du nombre de cadres, le niveau de vie médian des ménages de l'arrondissement a par exemple progressé de + 12 % entre 2012 et 2017 pour atteindre 22 330 € annuel ; dans le même temps, **la part de jeunes ni en emploi ni en formation a reculé d'un point de pourcentage sur la même période**, pour s'établir à 12 %. Ces évolutions induisent un rattrapage vis-à-vis de la moyenne de la capitale, mais celui-ci reste partiel.

Préambule méthodologique

Les Portraits sociaux d'arrondissement sont une publication de l'Observatoire social de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris. L'objectif de ces Portraits est de fournir aux Espaces Parisiens des Solidarités, aux mairies d'arrondissement, ainsi qu'à leur tissu associatif, entreprises et citoyens, des clés de lecture sur la situation sociale de leur territoire *via* la diffusion et l'analyse d'indicateurs variés. Lorsque les données le permettent, ces indicateurs sont étudiés à l'échelle des quartiers et des IRIS de l'arrondissement (*voir encadré 1*).

Encadré 1 • Les IRIS et quartiers d'arrondissement

L'Insee a développé un découpage du territoire français en mailles de taille relativement homogène, de 2 000 habitant-e-s en moyenne. Elles sont appelées IRIS (Ilots regroupés pour l'information statistique) et constituent la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Un TRIRIS est une zone composée de plusieurs IRIS (généralement trois).

Les quartiers d'arrondissements auxquels les Portraits font référence sont ceux des Conseils de quartiers².

Les Portraits sont organisés autour de 6 grandes thématiques, qui constituent chacune une partie pouvant être consultée indépendamment :

- Démographie et famille
- Logement
- Emploi, précarité et insertion
- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Prévention et protection de l'enfance.

Les données mobilisées sont multiples : recensement de population de l'Insee (RP), données de la Caf, de Pôle Emploi, du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, etc.. Pour chaque indicateur, les différentes sources sont précisées. Il est à noter que les données de la statistique publique en général, et du recensement de la population en particulier, sont produites avec un décalage de plusieurs années par rapport à l'année de collecte, correspondant au temps nécessaire au retraitement et à la fiabilisation de la donnée (*voir encadré 2*). Toutefois, cette temporalité n'entame pas la pertinence de l'observation menée dans ces diagnostics car l'analyse et la compréhension des indicateurs d'un territoire proviennent de leur comparaison dans le temps et dans l'espace. Les évolutions statistiques s'observent à travers des tendances de fond, qui mettent en général plusieurs années à se dessiner.

À travers l'analyse des chiffres mobilisés dans les portraits, l'objectif de cette publication est donc d'identifier les spécificités de chaque arrondissement d'un point de vue territorial (par comparaison avec les moyennes parisiennes, nationales, mais aussi celles des autres arrondissements), et temporel (en décrivant les évolutions constatées depuis les précédentes années étudiées).

Encadré 2 • Le recensement de population de l'Insee

Depuis 2004, le recensement de la population s'appuie sur une collecte de données répartie sur cinq années. Il est millésimé à la date du milieu de la période de collecte (dite année « médiane »).

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, la collecte est exhaustive et a lieu tous les cinq ans : les communes sont réparties en cinq groupes et un groupe est recensé chaque année. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, la collecte est organisée chaque année sur un échantillon de logements tiré dans le répertoire d'immeubles localisés, lequel est tenu à jour en continu : ainsi, 8 % des logements de Paris sont recensés annuellement, soit 40 % au total en 5 ans.

En raison du temps de traitement que nécessite l'exploitation de toutes les données utilisées dans les Portraits et par soucis de comparabilité entre les arrondissements, il a été décidé de mobiliser le recensement de population 2017 pour tous les territoires. Celui-ci est le résultat des collectes qui s'étalent de 2015 à 2019. S'il ne s'agit pas du millésime le plus récent diffusé par l'Insee, il ne précède que de deux années le dernier recensement exploitable à l'échelle des IRIS, qui date de 2019. Nous avons estimé que cette différence n'altérerait pas notre analyse, d'autant que les évolutions sur cette période pré-crise sanitaire pourraient être moins marquées que celles qui ont suivies cette dernière.

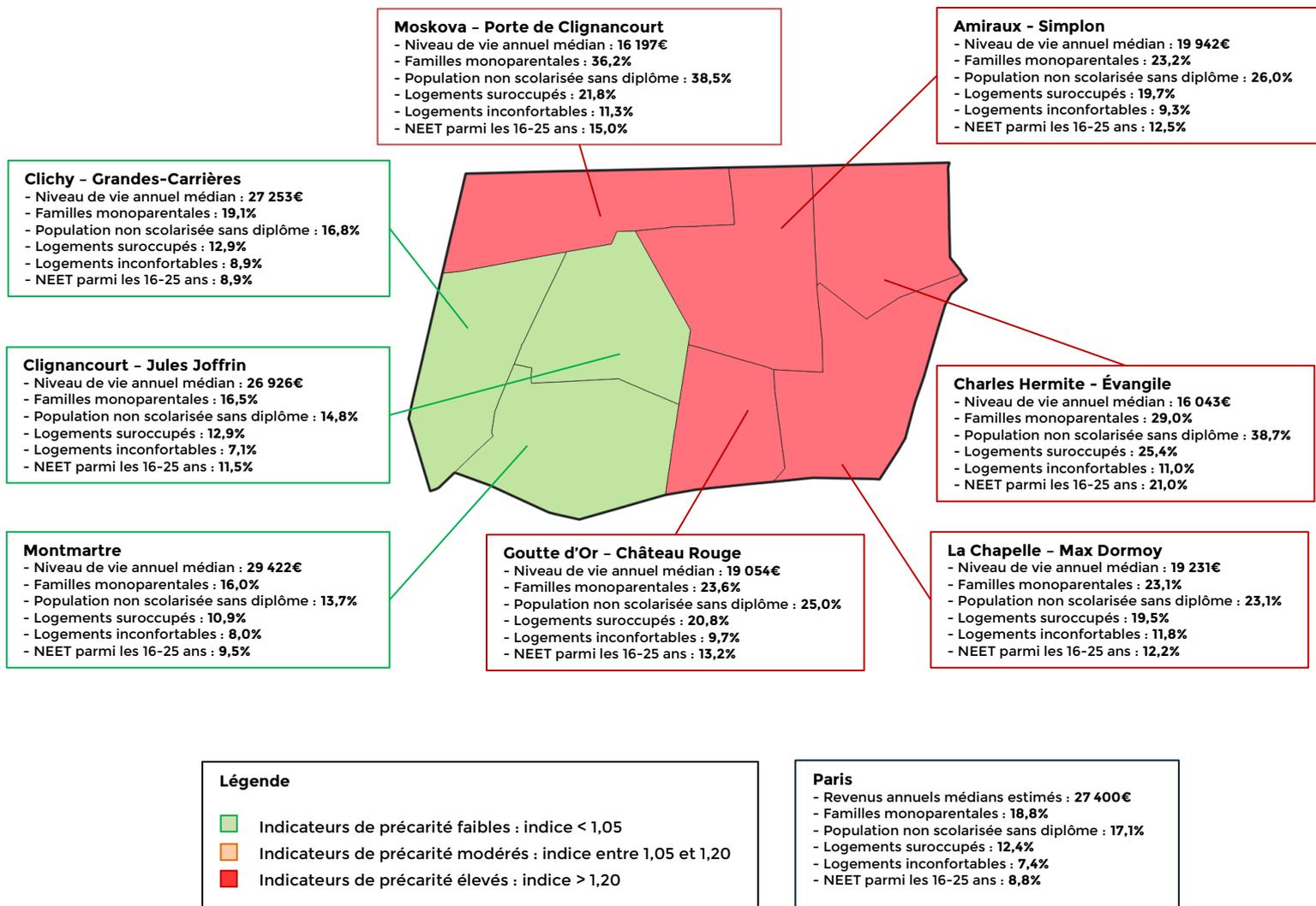
À noter enfin qu'en raison de la méthodologie de collecte, les recensements de population ne peuvent être comparés entre eux que si cinq ans (minimum) les séparent. Aussi dans les Portraits, les données de 2017 sont comparées à celles de 2012.

² Consultez [le site de la Ville de Paris](#) pour en savoir plus sur les Conseils de quartier.

Les millésimes des sources varient d'un indicateur à l'autre - de 2017 pour le recensement de population (*voir encadré 2*) à 2020 pour certaines données de la Caf. Au-delà de cette datation, l'Observatoire social s'attache à décrire les évolutions récentes que connaissent les indicateurs sociodémographiques de l'arrondissement, afin de mieux anticiper leur trajectoire.

Enfin, notons que l'analyse de certains indicateurs - en particulier les niveaux de recours aux différentes aides sociales facultatives de la Ville de Paris - appelle à une certaine prudence : en effet, leurs évolutions et les spécificités de certains arrondissements ne reflètent pas uniquement les besoins sociaux des habitant·e·s d'un territoire mais peuvent aussi s'expliquer par les logiques organisationnelles de la prise en charge (évolution du nombre de professionnel·le·s dans les services, changement de certaines conditions d'attribution, etc.).

Typologie sociale des quartiers du 18^e arrondissement



L'indice composite de typologie sociale permet d'identifier les quartiers dans lesquels les ménages cumulent des indicateurs de précarité économique et sociale en 2017. Il est construit à partir des six indicateurs suivants :

- Le niveau de vie médian des ménages
- La part de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles
- La part des personnes de plus de 15 ans sans diplôme
- La proportion de résidences principales en suroccupation
- La part de résidences principales inconfortables (sans salle de bain ni douche)
- La proportion de jeunes NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation) parmi les 16-25 ans

La valeur de référence de l'indice est obtenue à partir des 6 indicateurs de la capitale et vaut 1. Chaque quartier est ensuite comparé à cette référence : plus la valeur de l'indice excède 1, plus le quartier est confronté à une précarité sociale et économique importante ; à l'inverse, plus la valeur de l'indice se rapproche de 0, plus le quartier est préservé de cette précarité. Sur l'ensemble du territoire parisien, les indices de chaque quartier varie de 0,65 à 1,91.

Chiffres clés

Thématique	Indicateurs	18 ^e		Paris	
		Effectif	Part	Effectif	Part
Démographie	Population (2017)	195 233		2 187 526	
	0-17 ans (2017)	35 066	18 %	363 127	17 %
	60-74 ans (2017)	23 197	12 %	310 118	14 %
	75 ans et plus (2017)	11 346	6 %	170 331	8 %
	Évolution de la population (2012-2017)	- 6 141	- 0,6 %/an	- 55 095	- 0,5 %/an
	Population de nationalité étrangère (2017)	33 554	17 %	314 314	14 %
	Densité de population (2017)	32 485 hab/km ²		25 247 hab/km ²	
Ménages Familles Logement	Taille moyenne des ménages	1,84		1,88	
	75 ans et plus vivant seuls (2017)	5 676	53 %	82 920	51 %
	Familles monoparentales (2017)	9 414	21 % (des familles)	96 618	19 % (des familles)
	Familles nombreuses (2017)	3 619	8 % (des familles)	42 808	8 % (des familles)
	Résidences principales locatives HLM (2017)	17 455	17 %	204 113	18 %
	Résidences principales suroccupées (2017)	16 684	16 %	141 100	12 %
	Résidences principales inconfortables (2017)	9 457	9 %	84 257	7 %
Revenus et pauvreté	Revenu annuel médian disponible par UC (2017)	22 330 €		27 400 €	
	Taux de pauvreté au seuil de 60 % (2017)	21 %		15 %	
	Allocataires Caf dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales (2019)	12 541	29 %	104 614	24 %
	Personnes en situation de rue décomptées lors de la Nuit de la Solidarité (2021)	257		2 829	
Catégories socio- professionnelles	Ouvrier-e-s parmi les actif-ve-s (2017)	10 688	9 %	80 965	7 %
	Employé-e-s parmi les actif-ve-s (2017)	24 114	21 %	230 957	19 %
	Cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actif-ve-s (2017)	46 699	41 %	551 898	46 %
	Population de 15 ans et plus, non scolarisée non diplômée (2017)	30 733	21 %	271 571	17 %
Emploi et chômage	Population au chômage parmi les 15-64 ans actifs (2017)	14 469	13 %	140 723	12 %
	Personnes en demande d'emploi en fin de mois, en catégorie A,B et C (31/12/19)	23 818		198 117	
	Salarié-e-s en contrats précaires (2017)	15 061	18 %	145 838	16 %
	NEET parmi les 16-25 ans (2017)	3 087	12 %	27 944	9 %
Recours à l'offre sociale	Nombre de foyers bénéficiaires du RSA (31/12/2019)	8 278		62 927	
	Population couverte par le RSA (31/12/2016)	13 871	7 %	101 892	5 %
	Nombre de bénéficiaires d'une aide au logement Caf (31/12/2019)	40 268		232 866	
	Population couverte par une aide au logement Caf (31/12/2016)	43 860	23 %	385 686	18 %
	Bénéficiaires de l'AAEH parmi les moins de 20 ans (2019)	1 091	30 %	10 169	24 %
	Bénéficiaires de l'AAH parmi les 20-64 ans (2019)	3 142	25 %	31 178	22 %
	Bénéficiaires de l'APA domicile parmi les 60 ans et plus (31/12/2019)	1 324	4 %	18 253	4 %
	Mineur-e-s bénéficiant de mesures éducatives en milieu ouvert* (2019)	544	17 %	3 956	11 %
	Mineur-e-s confié-e-s à l'ASE* (2019)	295	9 %	2 106	6 %

* hors MNA et situations non parisiennes

Sommaire

■	Démographie et familles	11
	Population du 18^e.....	11
	La légère baisse du nombre d'habitant-e-s depuis 2012 suit la tendance parisienne	11
	La population de l'arrondissement est globalement plus jeune qu'à Paris	11
	Le 18 ^e enregistre l'une des densités les plus élevées de la capitale	12
	Les personnes de nationalité étrangère sont surreprésentées	13
	Ménages et familles.....	13
	L'arrondissement, moins familial que la moyenne parisienne, est composé davantage de personnes seules.....	13
	Les compositions familiales sont très hétérogènes selon les quartiers	14
	L'arrondissement est marqué par une forte présence d'enfants de moins de 11 ans mais une sous-représentation des 15-24 ans	15
	Les personnes isolées sont moins âgées qu'à Paris et en nombre quasi stable depuis 2012.....	16
	Quel que soit le type de ménages, les foyers du 18 ^e ont davantage recours aux prestations de la Caf.....	17
■	Logements	18
	Structure du parc de logements	18
	En dépit de l'accroissement du parc de logements, le nombre de résidences principales est en baisse depuis 2012	18
	Le taux de vacance est particulièrement élevé dans le quartier de Montmartre	18
	Résidences principales.....	19
	Le parc de logements se caractérise par une forte rotation de ses habitant-e-s	19
	Les résidences principales sont constituées pour moitié de surfaces d'habitation de moins de 40 m ²	19
	Le nombre moyen de pièces par personne s'élève à 1,25 et fait partie des plus faibles de la capitale	19
	La suroccupation des résidences principales est surtout localisée dans les quartiers de la politique de la ville.....	20
	La proportion de résidences inconfortables est plus élevée qu'à Paris	20
	L'arrondissement accueille majoritairement des locataires, notamment du parc privé	21
	Parc de logements sociaux.....	22
	Les logements sociaux se concentrent au nord et à l'est du 18 ^e	22
	Le parc social, aux trois quart en PLUS, est principalement fléché vers les ménages les plus modestes.....	22
	Les prix au m ² sont dans la moyenne de la capitale	23
	Aides au logement et prévention des expulsions	23
	Une personne sur cinq est couverte par une aide au logement de la Caf.....	23
	Les familles sont surreprésentées parmi les foyers bénéficiaires du Fonds de solidarité pour le logement	24

Les ménages du 18 ^e ont globalement davantage recours aux aides facultatives de la Ville de Paris	25
■ Emploi, insertion et précarité	26
Catégories socioprofessionnelles et revenus	26
La mixité sociale apparente à l'échelle de l'arrondissement masque d'importants contrastes entre quartiers	26
Le niveau de vie médian des ménages du 18 ^e est parmi les plus faibles de la capitale	27
Un ménage sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, principalement dans le nord et l'est de l'arrondissement.....	27
Activité, emploi et chômage.....	28
La population de l'arrondissement est globalement moins diplômée que l'ensemble de la population de la capitale	28
Comme à Paris, l'emploi précaire touche une personne salariée sur six	29
Le taux chômage est élevé dans les quartiers de la politique de la ville	30
Le profil des personnes inscrites à Pôle Emploi reflète les spécificités démographiques et le niveau de diplôme de la population du 18 ^e	30
Recours aux prestations et aides sociales	31
La part d'individus couverts par le RSA est l'une des plus élevée de la capitale	31
Les aides extralégales et facultatives de la Ville de Paris destinées aux ménages les plus modestes couvrent pour beaucoup des besoins alimentaires.....	32
Bien qu'en baisse, la dépendance aux prestations sociales reste marquée dans le 18 ^e	33
Focus sur l'activité et la précarité des jeunes.....	33
Les trajectoires scolaires des jeunes du 18 ^e sont courtes	33
Le 18 ^e compte proportionnellement plus de jeunes NEET que Paris.....	34
Cartographie de la grande exclusion	35
Lors de la Nuit de la Solidarité 2021, 257 personnes sans-abri ont été décomptées dans le 18 ^e	35
Le 18 ^e est l'arrondissement qui accueille le plus de public hébergé en hôtel <i>via</i> le Samu social et qui dispose du plus grand nombre de places d'hébergement pérenne à destination des personnes sans domicile	36
■ Personnes âgées	38
Démographie et mobilité	38
Le vieillissement de la population est moins marqué qu'à Paris.....	38
Les seniors du 18 ^e qui quittent Paris le font moins pour entrer en établissement	38
Précarité et logement.....	39
Le niveau de vie des seniors est faible, en particulier dans les quartiers de la politique de la ville	39
La part de personnes âgées en logement inconfortable et en suroccupation est plus élevée qu'à Paris	39
Le 18 ^e enregistre le taux de recours au minimum vieillesse le plus élevé de la capitale	40
Isolement et perte d'autonomie.....	40
La proportion de personnes âgées isolées dans un grand logement est faible	40
La tendance à la « cohabitation intergénérationnelle » est bien plus importante qu'à Paris.....	41

La proportion de 65 ans ou plus bénéficiaires de l'APA est forte.....	41
Indice composite de vulnérabilité des séniors	41
Cartographie de l'offre destinée aux séniors.....	42
■ Personnes en situation de handicap.....	44
Les enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'AAEH	44
Les enfants en situation de handicap sont surreprésenté-e-s dans le 18 ^e	44
La composition familiale des ménages bénéficiaires de l'AAEH reflète celle de l'ensemble de la population de l'arrondissement	44
Les familles allocataires du 18 ^e sont davantage confrontées à des situations de pauvreté.....	45
Les adultes reconnus en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH.....	45
La proportion d'adultes en situation de handicap dans le 18 ^e est très légèrement supérieure à celle de la capitale	45
La majorité des personnes bénéficiant de l'AAH dans le 18 ^e vivent seules et sont globalement plus âgées qu'à Paris	46
Quatre bénéficiaires de l'AAH sur dix vivent sous le seuil de pauvreté.....	46
Accompagnement et autres aides sociales à destination des personnes en situation de handicap	47
La proportion de bénéficiaires de la PCH est équivalente à celle de la capitale	47
L'aide sociale à l'hébergement bénéficie à un public plus âgé dans le 18 ^e qu'à Paris.....	47
Le niveau de recours à Paris Solidarité dans le 18 ^e est équivalent à celui de la capitale.....	47
Cartographie des établissements à destination des personnes en situation de handicap	49
Le 18 ^e abrite un foyer d'accueil médicalisé.....	49
... et six établissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap	50
■ Prévention et protection de l'enfance.....	51
Prévention spécialisée et service social scolaire	51
Le territoire est largement couvert par la prévention spécialisée	51
Au cours de l'année scolaire 2018-2019, plus de 1 600 enfants ont été accompagnés par un service social scolaire	51
La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire	52
Le nombre d'informations préoccupantes remontées au titre de la protection de l'enfance est stable ces dernières années.....	52
Les aides financières au titre de la protection de l'enfance couvrent majoritairement des besoins alimentaires.....	52
Une forte proportion de jeunes du 18 ^e bénéficient d'une action éducative.....	52
La part de mineur·e-s concerné·e-s par une mesure de placement est également élevée.....	53
Cartographie des services parisiens de protection de l'enfance.....	54
■ Glossaire	55
■ Données et contact.....	57

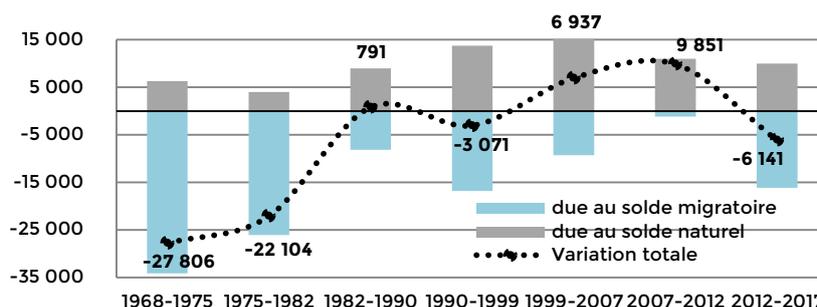
■ Démographie et familles

Population du 18^e

La légère baisse du nombre d'habitant·e-s depuis 2012 suit la tendance parisienne

Au 1^{er} janvier 2017, le 18^e arrondissement compte un peu plus de 195 200 habitant·e-s, soit 9 % de la population parisienne. Il s'agit du troisième arrondissement le plus peuplé de la capitale, derrière le 15^e et le 20^e arrondissement. Après une importante croissance démographique entre 1999 et 2012, la tendance est à la baisse sur les cinq dernières années du recensement : le territoire a perdu un peu plus de 6 100 habitant·e-s entre 2012 et 2017, ce qui correspond à une diminution moyenne de -0,6 %/an - un rythme qui reste lent, quasi équivalent au rythme parisien (-0,5 %/an).

Variation du nombre d'habitant·e-s du 18^e arrondissement entre 1968 et 2017 selon le solde naturel et migratoire



Sources : Insee, RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2007, 2012 et 2017 ; Etat civil.

Le solde naturel positif étant quasi stable depuis 2007 (+10 000 personnes sur la période 2012-2017), les fluctuations de la population sont essentiellement dues aux variations du solde migratoire, dont le déficit s'est fortement creusé (-16 100 individus sur la même période).

À l'échelle infra-arrondissement, les quartiers Amiraux - Simplon au centre et Moskova - Porte de Clignancourt au nord-ouest se démarquent par la croissance démographique qu'ils enregistrent, respectivement à +1 %/an et +0,4 %/an en moyenne sur la période 2012-2017. Tous les autres quartiers du 18^e connaissent une baisse de leur population. Elle est particulièrement forte dans ceux de la Goutte d'Or - Château Rouge (-1,9 %/an) et La Chapelle - Max Dormoy (-1,2 %/an), tous les deux situés dans le sud-est de l'arrondissement.

Carte 1 - Evolution annuelle de la population par IRIS entre 2012 et 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La population de l'arrondissement est globalement plus jeune qu'à Paris

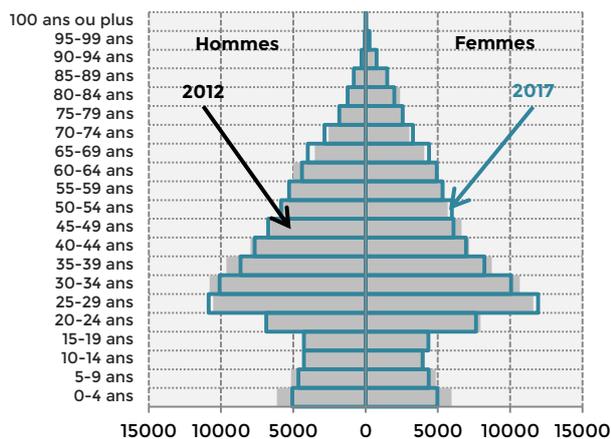
La population du 18^e se distingue de celle la capitale par la surreprésentation des habitant·e-s de 25 à 44 ans (38 % des habitant·e-s de l'arrondissement, +5 points de pourcentage par rapport à la population parisienne)

totale) et des enfants de moins de 10 ans (10 %, + 1 point de pourcentage). À l'inverse, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus est plus faible dans le 18^e que dans l'ensemble du territoire parisien (13 % des habitant·e·s, - 4 points de pourcentage).

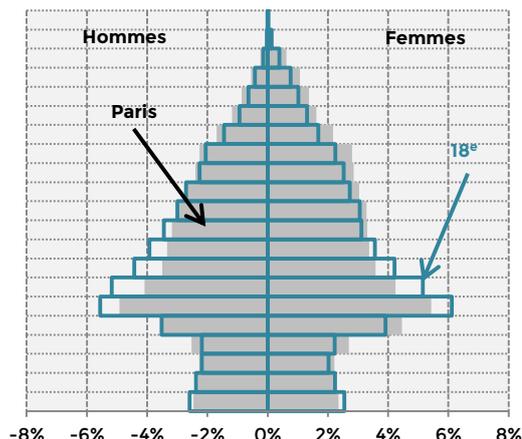
Sur les cinq dernières années du recensement, l'évolution de la pyramide des âges dans le 18^e s'inscrit dans un contexte global de vieillissement démographique. Les séniors de 65 ans ou plus enregistrent ainsi une hausse d'effectif de plus de 800 personnes entre 2012 et 2017 - essentiellement tirée par l'augmentation de la population des 65-74 ans. À l'inverse, le nombre d'habitant·e·s de moins de 45 ans a diminué de près de 6 000 personnes.

Logiquement, l'âge moyen de la population de l'arrondissement a connu une légère hausse par rapport à 2012 (+ 0,5 ans) : il s'établit à 38,8 ans en 2017, en-dessous de la moyenne parisienne à 40,4 ans.

Pyramides des âges en 2012 et 2017, 18^e arrondissement



Pyramides des âges en 2017, Paris et 18^e arrondissement



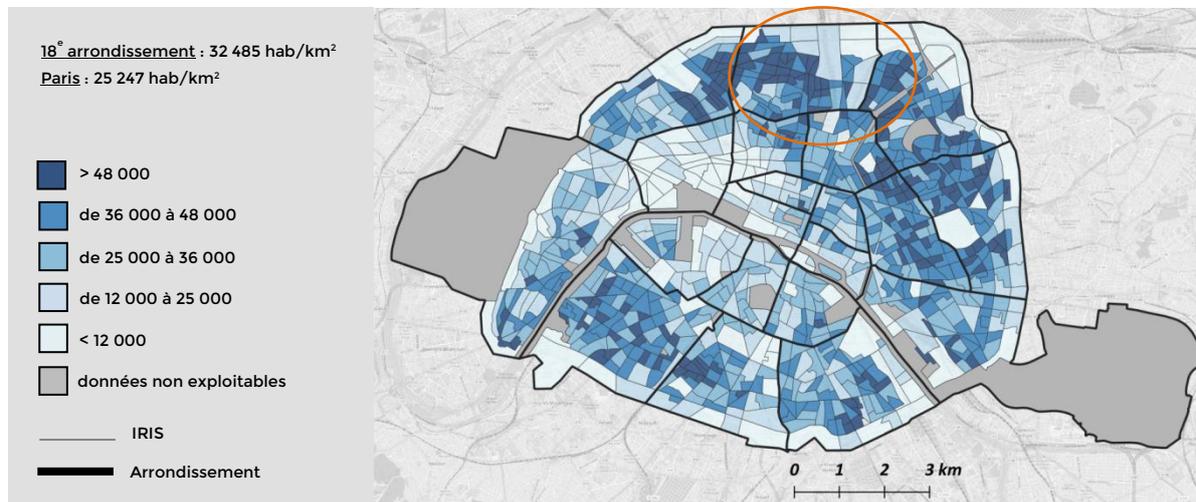
Source : Insee, RP 2012 et 2017.

L'espérance de vie à la naissance est plus faible chez les habitant·e·s du 18^e que dans la capitale, et ce quel que soit le sexe. Elle atteint 86 ans chez les femmes, contre 87 ans à l'échelle parisienne, et 80 ans chez les hommes, contre 82 à Paris.

Enfin, l'arrondissement se démarque par l'un des rapports de masculinité les plus élevés de la capitale, après celui du centre et du 10^e arrondissement, à 0,96 (soit près d'un homme pour une femme) contre 0,89 à Paris.

Le 18^e enregistre l'une des densités les plus élevées de la capitale

Carte 2 · Densité de la population parisienne par IRIS en 2017 (hab/km²)



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

En 2017, la densité de population du 18^e arrondissement s'élevé à un peu moins de 32 500 habitant·e·s/km². Elle est très largement supérieure à la densité de la population parisienne, à 25 250 habitant·e·s/km² (hors bois) - elle-même 25 fois plus importante qu'en Ile-de-France. **Le 18^e se place ainsi au troisième rang des arrondissements les plus denses de la capitale**, derrière le 11^e et le 20^e. Au sein de l'arrondissement, les espaces qui concentrent les densités les plus élevées se situent au centre et dans la moitié sud-ouest. S'y trouvent **les deux quartiers les plus densément peuplés de Paris** : celui de la Goutte d'Or - Château Rouge, où la densité atteint 55 000 habitant·e·s/km², et le quartier de Clignancourt - Jules Joffrin, où elle atteint 57 000 habitant·e·s/km².

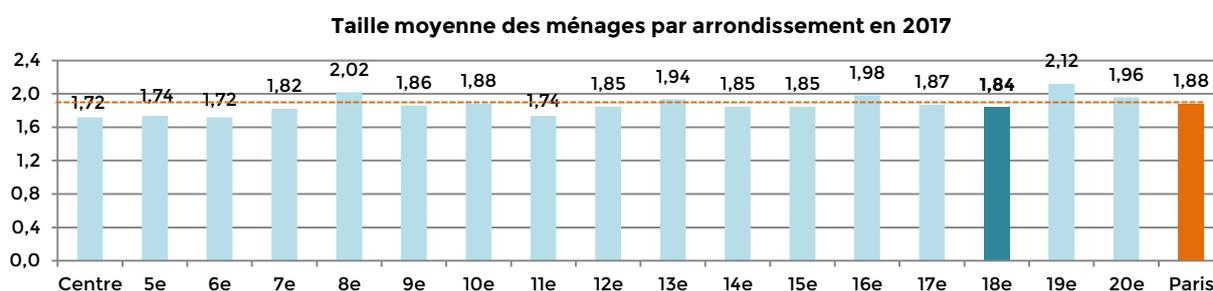
Les personnes de nationalité étrangère sont surreprésentées

Près de 33 500 personnes de nationalité étrangère habitent dans le 18^e arrondissement en 2017. **Elles représentent 17 % des habitant·e·s, soit la plus forte proportion enregistrée par les arrondissements parisiens** (avec le 19^e voisin). À titre de comparaison, les habitant·e·s de la capitale de nationalité étrangère représentent 14 % des Parisien·ne·s. Leur nombre a toutefois diminué de - 2 %/an en moyenne entre 2012 et 2017 dans le 18^e, à un rythme plus rapide que la baisse de la population générale de l'arrondissement (- 0,6 %/an) et celle de la population étrangère à Paris (- 1,1 %/an).

Ménages et familles

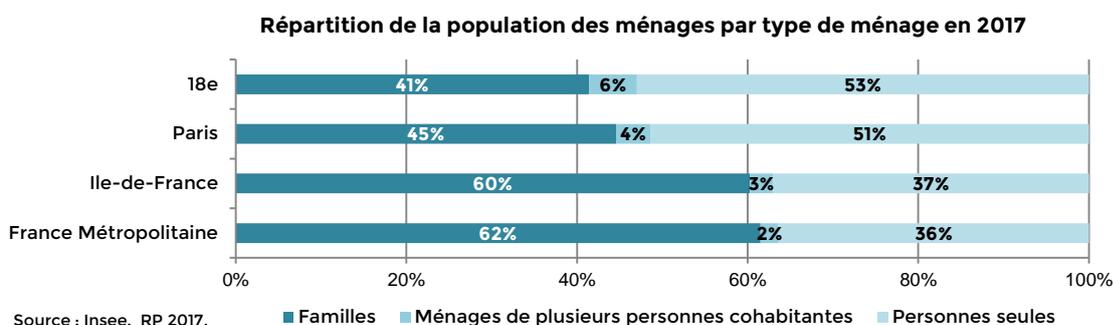
L'arrondissement, moins familial que la moyenne parisienne, est composé davantage de personnes seules

En 2017, le 18^e arrondissement compte plus de **104 800 ménages**. La taille moyenne des ménages est de **1,84 personne par résidence principale** - un chiffre en baisse par rapport à 2012 (1,87) et plus faible que la moyenne parisienne (1,88).



Source : Insee, RP 2017.

Cette différence s'explique en partie par le profil singulier des ménages de l'arrondissement. **Les familles³ y sont en effet sous-représentées** : elles comptent pour 41 % des ménages, contre 45 % en moyenne à Paris ; tandis que **les personnes seules sont proportionnellement plus nombreuses** : elles représentent 53 % des ménages, contre 51 % dans la capitale. À ce titre, l'arrondissement se distingue nettement (et encore plus que Paris) de l'Île-de-France et de la France métropolitaine, où les familles sont très largement majoritaires.



Source : Insee, RP 2017.

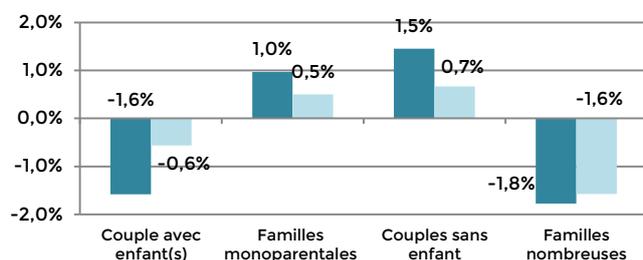
³ Les familles englobent les ménages de couples avec ou sans enfant(s), ainsi que les familles monoparentales.

Entre 2012 et 2017, le nombre de ménages dans l'arrondissement a peu diminué, à un rythme moyen de - 0,3 %/an, soit 1 600 ménages en moins sur la période au total. Cette baisse est exclusivement tirée par celle des ménages de plusieurs personnes cohabitantes⁴ (- 5,8 %/an). Le nombre de personnes seules est quant à lui resté stable, et l'effectif de familles a très légèrement progressé (+ 0,2 %/an). Ces évolutions sont proches de ce qui est observé en moyenne à Paris.

Les compositions familiales sont très hétérogènes selon les quartiers

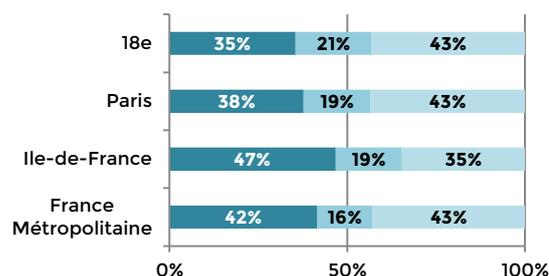
Les familles monoparentales sont surreprésentées parmi l'ensemble des familles, en particulier dans l'est et le nord de l'arrondissement

Evolution annuelle moyenne du nombre de familles selon leur type, entre 2012 et 2017



Source : Insee, RP 2012 et 2017.

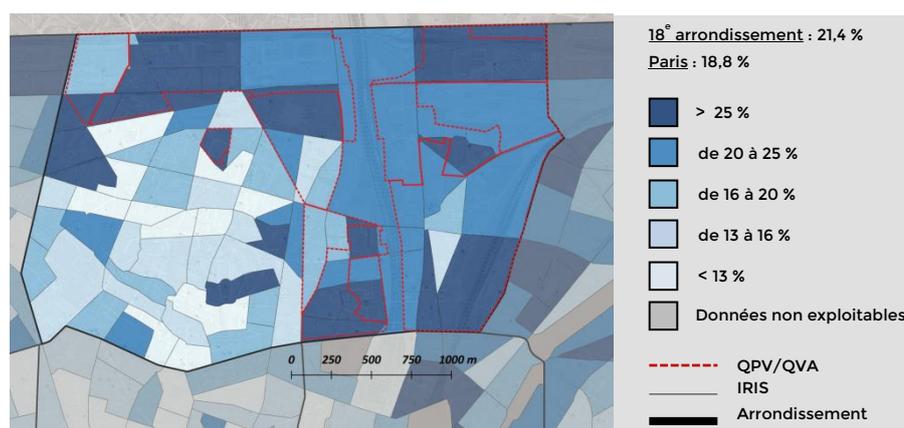
Répartition des familles selon leur type en 2017



■ Couple avec enfant(s) ■ Familles monoparentales
■ Couples sans enfant

Les familles monoparentales sont légèrement surreprésentées dans l'arrondissement, comptant pour 21 % de l'ensemble des familles – contre 19 % au sein de la capitale et en Île-de-France, et même moins de 16 % en France métropolitaine. À l'inverse, les couples avec enfant(s) sont comparativement moins nombreux dans le 18^e qu'à Paris, avec une part respective de 35 % et 38 %. Les couples sans enfant sont quant à eux présents dans des proportions similaires, à 43 %.

Carte 3 · Part de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

L'évolution récente de l'effectif de familles dans l'arrondissement suit la tendance parisienne, avec des disparités toutefois plus marquées selon le type de familles : le nombre de couples avec enfant(s) a ainsi

⁴ Les ménages de plusieurs personnes cohabitantes regroupent les ménages complexes qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile. Ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

fortement reculé (- 1,6 %/an), à un rythme près de trois fois plus rapide que dans l'ensemble de la population de la capitale ; à l'inverse, les effectifs de familles monoparentales (+ 1 %/an) et de couples sans enfant (+ 1,5 %/an) ont deux fois plus progressé qu'à Paris. Les effets s'équilibrent : **dans l'ensemble, le nombre de familles avec et sans enfant(s) est quasi constant au sein l'arrondissement entre 2012 et 2017, proche de 44 000.**

Les 9 400 familles monoparentales du 18^e se répartissent majoritairement dans la moitié est et le quart nord-ouest de l'arrondissement. Elles représentent ainsi près de **3 familles sur 10 dans les quartiers Moskova - Porte de Clignancourt et Charles-Hermite - Evangile**, tandis qu'elles comptent pour moins de 20 % dans ceux de Clignancourt - Jules Joffrin, Montmartre et Grandes-Carrières - Clichy.

Les familles nombreuses se concentrent elles aussi essentiellement dans l'est et le nord du 18^e

Les familles de trois enfants ou plus de moins de 25 ans, dites familles nombreuses, sont **3 600 dans le 18^e**. Elles représentent **8,2 % des familles de l'arrondissement** - une proportion presque identique à celle de la capitale. À une échelle plus fine, on constate que la part de familles nombreuses est plus élevée dans les quartiers situés à l'est du boulevard Barbès et au nord-ouest de l'arrondissement. Dans les quartiers Moskova - Porte de Clignancourt et Charles-Hermite -Evangile, cette part est ainsi près de deux fois plus forte que la moyenne de l'arrondissement. Par opposition, au sud-ouest du 18^e dans les quartiers de Clignancourt - Jules Joffrin, Montmartre et Grandes-Carrières - Clichy, le taux de familles nombreuses ne dépasse pas 7 % parmi l'ensemble des familles.

À noter qu'on dénombre **863 familles monoparentales nombreuses** dans le 18^e. Elles représentent **11,7 % des familles monoparentales** composées d'au moins un enfant de moins de 25 ans au sein de l'arrondissement - une proportion plus élevée que celle de Paris (10,6 %) mais inférieure à celles de l'Île-de-France (13,8 %) et la France métropolitaine (12,6 %).

Carte 4 · Part de familles nombreuses parmi l'ensemble des familles, par IRIS en 2017

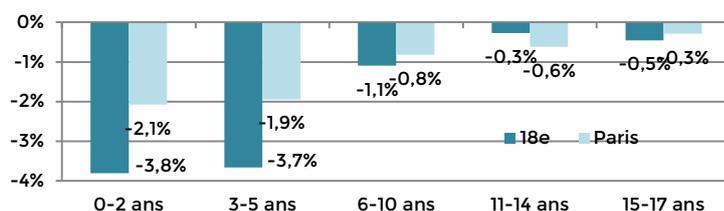


Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

L'arrondissement est marqué par une forte présence d'enfants de moins de 11 ans mais une sous-représentation des 15-24 ans

Le 18^e compte plus de 31 000 enfants de 0 à 17 ans en 2017. Leur part dans la population totale s'établit ainsi à 16,3 %, au même niveau la moyenne parisienne. Parmi ces mineur·e-s, on note une légère surreprésentation des enfants de 0 à 10 ans, qui constituent 65 % de cette sous-population dans l'arrondissement, contre 62 % dans la capitale.

Evolution annuelle moyenne de la population âgée de moins de 18 ans, par classes d'âges, entre 2012 et 2017



Source : Insee, RP 2012 et 2017.

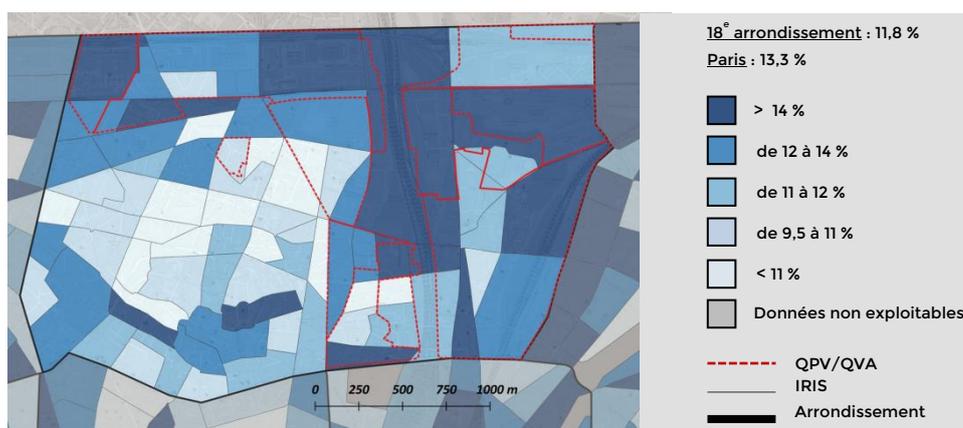
Entre 2012 et 2017, le nombre de mineur·e-s a diminué de 3 150 personnes dans le 18^e, ce qui correspond à une baisse moyenne de - 1,9%/an. Cette évolution suit la tendance de Paris - qui enregistre un

recul annuel moyen de ces effectifs toutefois moins rapide, à - 1,1%/an. Si toutes les classes d'âges sont concernées par cette baisse, elle touche plus nettement les enfants de 5 ans et moins (- 3,8 %/an en moyenne dans le 18^e), en lien avec la diminution des naissances enregistrée au cours des années précédentes.

Les 23 100 jeunes de 15-24 ans du 18^e représentent 11,8 % de la population de l'arrondissement. Cette proportion est plus faible que celle des Parisien-ne-s appartenant à la même tranche d'âge, qui constituent 13 % des habitant-e-s de la capitale.

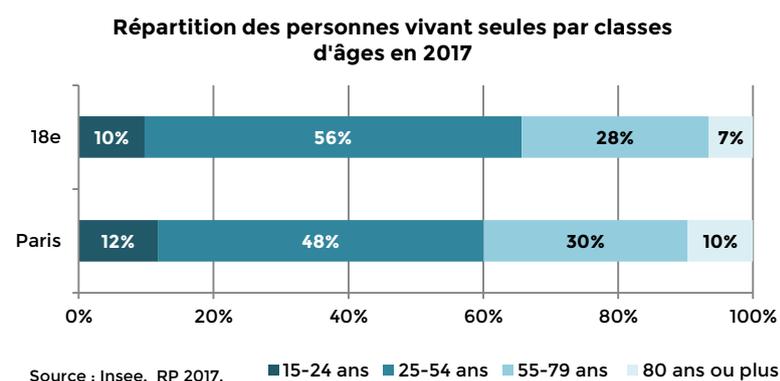
À l'échelle infra-territoriale, on constate que la population âgée de 15 à 24 ans est plus fortement représentée dans les quartiers est et nord-est de l'arrondissement. Sa part atteint ainsi 13 % dans le quartier La Chapelle - Max Dormoy, et même 15 % dans celui de Moskova - Porte de Clignancourt. L'îlot situé aux environs du Sacré-Cœur est également constitué d'une forte proportion de 15-24 ans, à 14,5 %. À l'inverse, ce groupe d'âges constitue moins de 10 % de la population totale du quartier Clignancourt - Jules Joffrin.

Carte 5 · Part des 15-24 ans parmi l'ensemble de la population, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Les personnes isolées sont moins âgées qu'à Paris et en nombre quasi stable depuis 2012



Parmi les 55 600 personnes vivant seules en 2017 dans le 18^e, 56 % ont entre 25 et 54 ans - une proportion beaucoup plus forte que celle observée à l'échelle parisienne, à 48 %. À l'inverse, les autres groupes d'âges sont moins représentés parmi les personnes seules : les 15-24 ans comptent pour 10 % d'entre elles (- 2 points de pourcentage par rapport à Paris), les 55-79 ans pour 28 % (- 2 points de pourcentage) et les 80 ans ou plus pour 7 % (- 3 points de pourcentage). Ces

différences sont en partie dues à la surreprésentation des habitant-e-s de 25 à 54 ans et à la sous-représentation des autres tranches d'âge parmi la population totale de l'arrondissement. Le nombre de ménages d'une seule personne est resté stable entre 2012 et 2017, avec seulement 80 personnes seules supplémentaires recensées sur la période.

À une échelle plus fine, on constate que les personnes seules sont surreprésentées dans les quartiers Montmartre et Clignancourt - Jules Joffrin, au sud-ouest de l'arrondissement, où elles constituent respectivement 58 % et 57 % des ménages - contre 53 % au total dans le 18^e. À l'inverse, elles sont beaucoup moins présentes au nord et à l'est, en particulier dans le quartier Charles-Hermite - Evangile où elles ne comptent que pour 35 % des ménages.

Quel que soit le type de ménages, les foyers du 18^e ont davantage recours aux prestations de la Caf

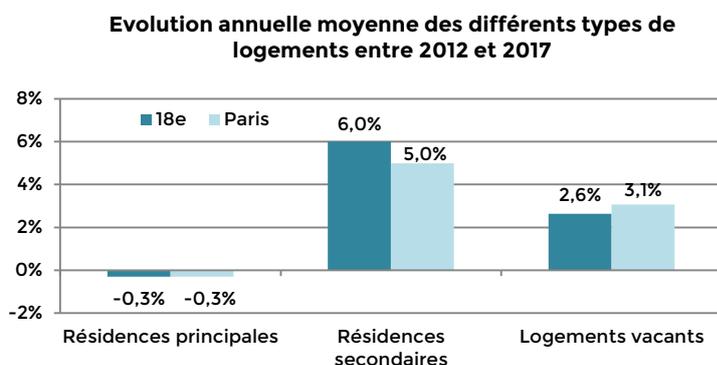
Au total dans l'arrondissement, près de **43 000 ménages ont recours à une prestation de la Caf** (toute allocation confondue) au 31 décembre 2016. Quel que soit le type de ménages, **les foyers du 18^e ont davantage recours aux prestations de la Caf que ceux de la capitale en 2017**. L'écart est particulièrement marqué pour les ménages de couples avec enfant(s) et les familles monoparentales, qui sont respectivement 66 % et 57 % à en bénéficier (+ 6 points de pourcentage par rapport à Paris dans les deux cas). Les couples sans enfant sont aussi proportionnellement plus nombreux à y avoir recours, avec 11 % d'allocataires (+ 3 points de pourcentage). Enfin, l'écart est négligeable pour familles nombreuses, qui sont près des trois-quarts à percevoir au moins une allocation de la Caf dans le 18^e comme à Paris.

Par ailleurs en 2017, 949 familles monoparentales sont bénéficiaires de l'**Allocation de soutien familial (ASF) compensant l'absence de pension alimentaire, ce qui représente 10 % des familles monoparentales du 18^e**. Cette proportion est légèrement plus élevée que celle enregistrée à l'échelle parisienne, à 9 %, suggérant des difficultés de versement de pensions alimentaires un peu plus importantes dans l'arrondissement.

■ Logements

Structure du parc de logements

En dépit de l'accroissement du parc de logements, le nombre de résidences principales est en baisse depuis 2012



Source : Insee, RP 2012 et 2017.

En 2017, le 18^e compte 122 500 logements, un chiffre en hausse de + 0,2 %/an en moyenne depuis 2012 (+ 1 500 logements au total). Cette augmentation est moins marquée que celle que l'on observe à Paris, qui enregistre une hausse moyenne de logements de + 0,4 %/an sur la même période. Parmi ces logements, **86 % sont des résidences principales, 6 % sont des résidences secondaires et 9 % sont des logements vacants.**

En dépit de l'accroissement du parc de logements, le nombre de résidences

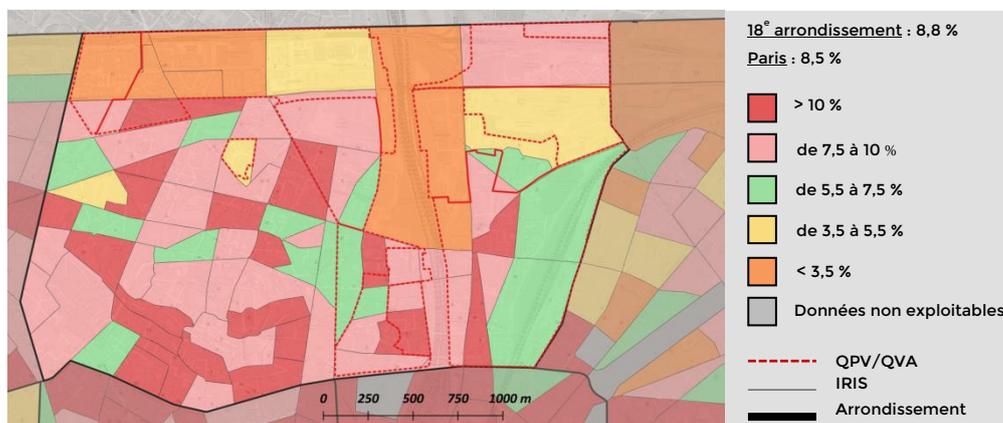
principales a diminué de - 0,3 %/an en moyenne dans l'arrondissement sous l'effet de l'augmentation du nombre de résidences secondaires (+ 6 %/an) et de logements vacants (+ 2,6 %/an). Ces évolutions sont globalement semblables à celles de la capitale.

Le taux de vacance est particulièrement élevé dans le quartier de Montmartre

Pour rappel, on considère que le marché de l'immobilier est optimum lorsque le taux de vacance est compris entre 5,5 % et 7,5 % : un taux inférieur à cette fourchette suggère une tension immobilière trop forte, tandis qu'un taux supérieur traduit une surabondance de logements ou l'inadéquation du parc (par exemple des prix trop hauts). Le taux de vacance du 18^e, à 9 %, est donc relativement élevé. **Il dépasse légèrement le taux parisien (+ 0,3 points de pourcentage).**

Le phénomène varie toutefois sensiblement au sein de l'arrondissement : au nord, les quartiers de Moskova - Porte de Clignancourt (6 %), Charles-Hermite - Evangile (6 %) et Amiraux - Simplon (7 %) enregistrent par exemple un taux de vacance optimale dans l'ensemble mais très hétérogène selon les IRIS qui composent leur territoire. À l'inverse, le quartier touristique de **Montmartre (10 %) se caractérise par un taux de vacance très élevée sur presque l'ensemble de sa surface.**

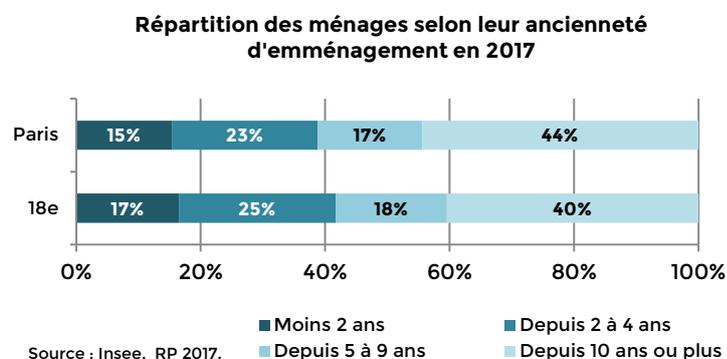
Carte 6 • Taux de vacance des logements par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Résidences principales

Le parc de logements se caractérise par une forte rotation de ses habitant-e-s

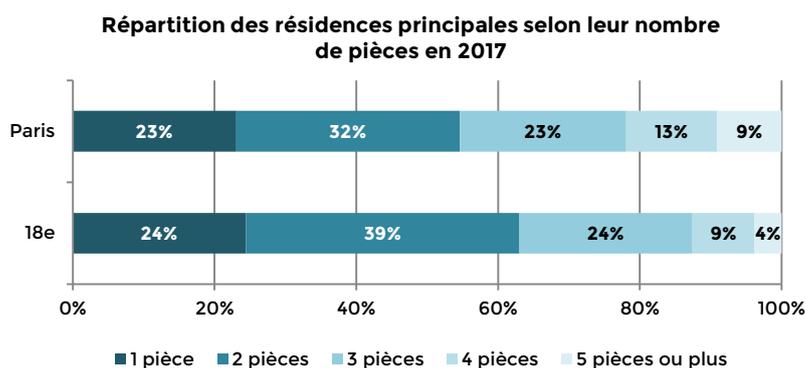


En 2017, plus de 17 300 ménages ont emménagé il y a moins de 2 ans dans le 18^e, soit 17 % des ménages – une part plus importante que celles observées à Paris (15 %). Ce chiffre est en partie le reflet de la forte proportion de personnes seules dans l'arrondissement⁵, qui se caractérisent par une plus grande mobilité résidentielle. Les ménages ayant emménagé depuis plus de 10 ans représentent quant à eux 40 % des ménages du 18^e – une part à l'inverse inférieure à celles de la capitale (44 %).

Les résidences principales sont constituées pour moitié de surfaces d'habitation de moins de 40 m²

En 2017, parmi les 105 000 résidences principales du 18^e, 13 % seulement sont des logements de 4 pièces ou plus, contre 22 % à Paris. À l'inverse, les résidences principales comptant 3 pièces ou moins sont surreprésentées, en particulier les T2 (+7 points de pourcentage par rapport à la moyenne de la capitale).

La surface des logements reflète cette singularité. Ceux de moins de 40 m² (en majorité des studios, T2 et d'éventuels T3) sont proportionnellement plus nombreux dans le 18^e, où ils constituent la moitié des résidences principales, contre 39 % à Paris. À l'inverse, ceux de plus de 60 m² (comptant *a priori* plus de pièces) ne représentent que 23 % du parc immobilier de l'arrondissement, contre 36 % des résidences principales parisiennes.

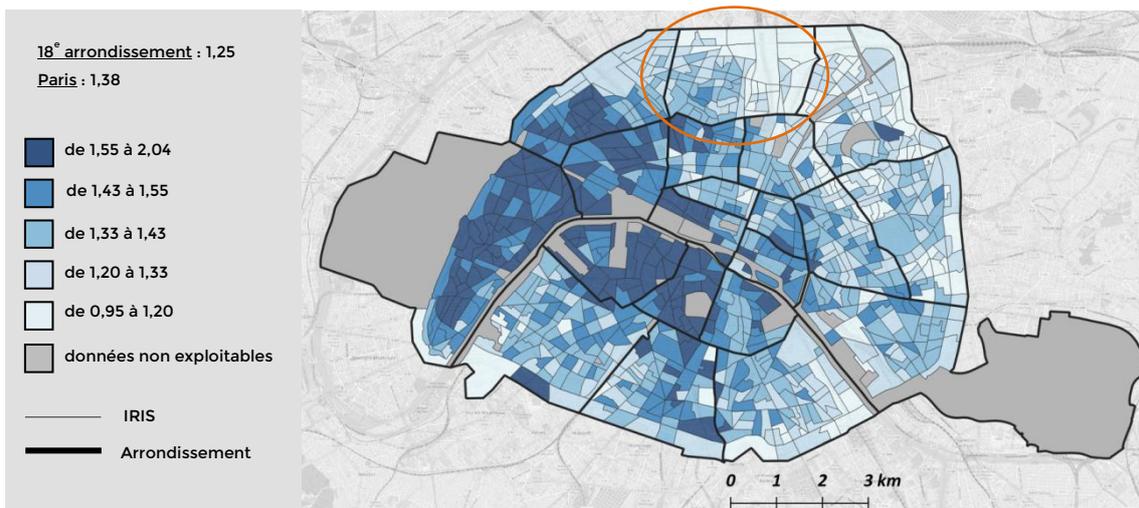


Le nombre moyen de pièces par personne s'élève à 1,25 et fait partie des plus faibles de la capitale

Alors que le nombre moyen de pièces par personne s'élève à 1,38 à Paris, il est **significativement plus faible dans le 18^e, à 1,25**. Il s'agit du deuxième chiffre le plus bas parmi l'ensemble des arrondissements de la capitale, derrière le 19^e voisin. À une échelle plus fine, les quartiers Montmartre (1,38), Grandes-Carrières - Clichy (1,31) et Clignancourt - Jules Joffrin (1,31), tous situés dans le sud-ouest, se distinguent par un nombre de pièces par personne plus important que la moyenne du 18^e. À l'inverse, les quartiers Charles-Hermite - Evangile (1,15), Goutte d'Or - Château Rouge (1,16) et La Chapelle - Max Dormoy (1,17), à l'est, sont ceux où ce chiffre est le plus bas.

⁵ Comme indiqué dans la première partie de ce portrait, les personnes seules représentent 53 % des ménages dans le 18^e en 2017, contre 51 % dans la capitale.

Carte 7 · Nombre moyen de pièces par personne par IRIS en 2017



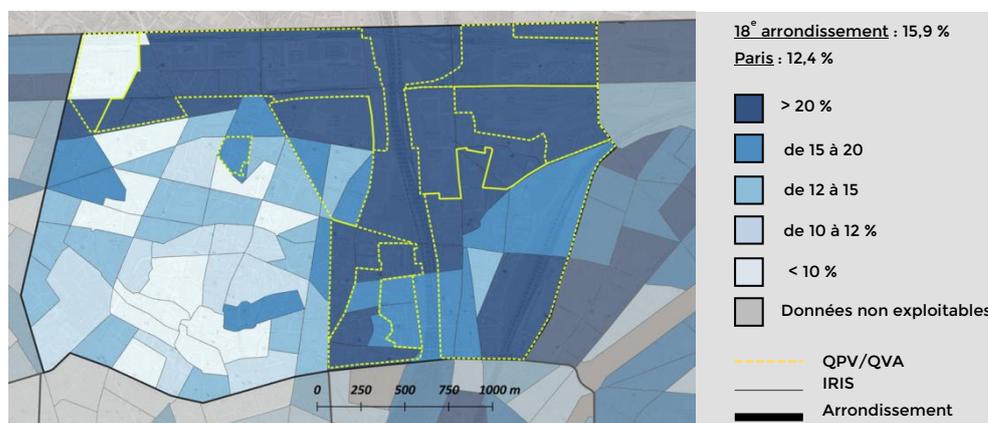
Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La suroccupation des résidences principales est surtout localisée dans les quartiers de la politique de la ville

Pour qu'un logement ne soit pas trop petit pour ses occupants (hors studio d'une seule personne) selon l'Insee, il doit se composer d'au moins une pièce de séjour ; une pièce pour chaque couple ; une pièce pour chaque autre adulte de 19 ans ou plus ; une pièce pour deux enfants s'ils ont le même sexe ou ont moins de 7 ans ; et une pièce par enfant sinon.

Selon cette définition, en 2017, **16 % des résidences principales (hors studio d'une seule personne) sont en situation de suroccupation dans le 18^e**, soit près de 17 000 logements. Cette proportion est sensiblement plus élevée que les moyennes parisienne (12 %) et francilienne (11 %).

Carte 8 · Part de logements suroccupés parmi les résidences principales (hors studio), par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le phénomène concerne essentiellement la moitié est et le quart nord-ouest de l'arrondissement : les quartiers La Chapelle - Max Dormoy, la Goutte d'Or - Château Rouge, Amiraux - Simplon et Moskova - Porte de Clignancourt enregistrent ainsi des taux de suroccupation proches de 20 % ; **dans le quartier Charles-Hermite - Evangile, cette proportion dépasse même 25 %**. Seule exception : la QVA Porte de Saint-Ouen - Bernard Dimey, à l'extrême nord-ouest, présente un taux de suroccupation moindre, à 4 %.

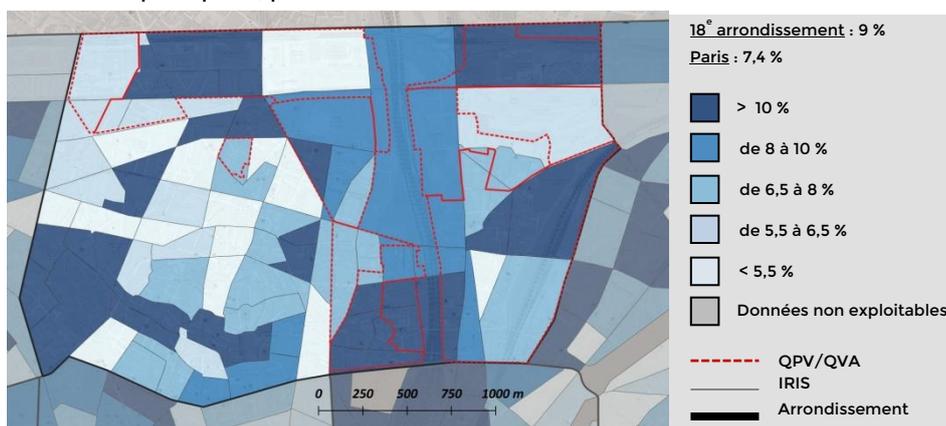
La proportion de résidences inconfortables est plus élevée qu'à Paris

Le parc de logements du 18^e se distingue de celui de la capitale par son ancienneté : près de trois résidences principales sur cinq ont été construites avant 1946 (+ 10 points de pourcentage par rapport à Paris), tandis que qu'un quart seulement ont été édifiées après 1971 (- 5 points de pourcentage).

Par ailleurs en 2017, **9 500 résidences principales du 18^e ne comptent ni salle de bain ni douche, soit 9 % d'entre elles** – une proportion supérieure à la moyenne parisienne, à 7 %. À noter que leur nombre a baissé de près de 10 % par rapport à 2012 (- 900 logements sur cinq ans). Cette diminution peut s'expliquer par la rénovation récente de nombreuses résidences *via* le plan d'éradication de l'habitat insalubre, lancé par la Ville de Paris en 2001 et qui touche particulièrement le 18^e.

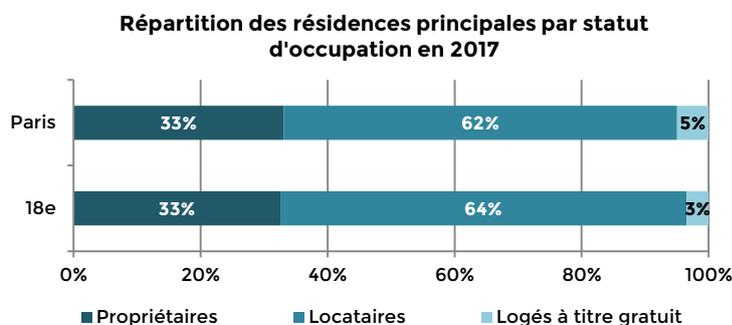
Ces résidences principales inconfortables sont distribuées de façon éparse dans l'arrondissement mais les **quartiers Moskova - Porte de Clignancourt (11 %), Charles-Hermite - Evangile (11%) et La Chapelle - Max Dormoy (12 %)** enregistrent globalement les prévalences les plus élevées du 18^e.

Carte 9 · Part de logements inconfortables (sans salle de bain ni douche) parmi les résidences principales, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

L'arrondissement accueille majoritairement des locataires, notamment du parc privé



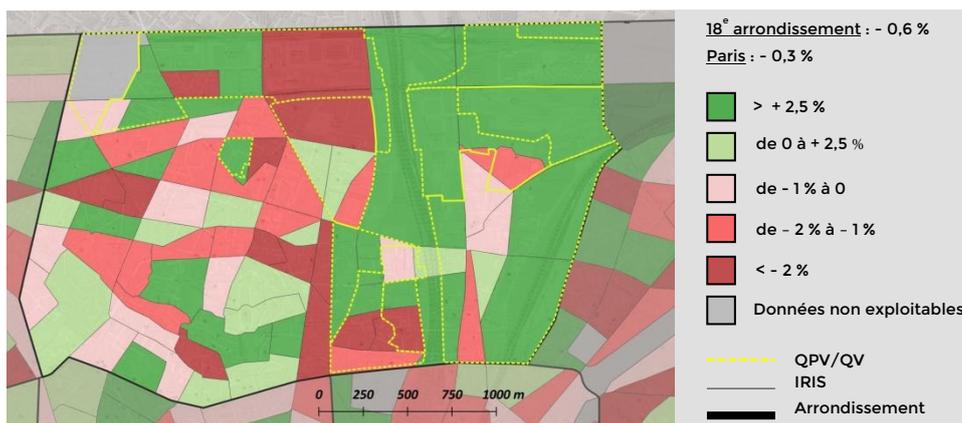
Source : Insee, RP 2017.

gratuitement. Cette répartition par statut d'occupation est quasi stable depuis 2012.

Le nombre de résidences principales occupées par leurs propriétaires a reculé de - 0,6%/an en moyenne entre 2012 et 2017 (- 1 000 résidences sur cinq ans), un rythme relativement lent mais plus soutenu que celui enregistré pour l'ensemble des résidences principales de l'arrondissement (- 0,3%/an sur la même période). La tendance baissière est essentiellement tirée par le recul important de résidences principales occupées par leurs propriétaires dans le quartier Clignancourt - Jules Joffrin (- 2 %/an) et dans certains îlots situés aux alentours de la Porte de Clignancourt, dans la Goutte d'Or Château Rouge et Grandes-Carrières - Clichy.

En 2017, un tiers des 105 000 résidences principales de l'arrondissement sont occupées par leurs propriétaires, une proportion équivalente à celle observée à l'échelle parisienne mais inférieure aux moyennes régionale (48 %) et métropolitaine (58 %). Par ailleurs, près de la moitié sont occupées par des locataires du parc privé (+ 3 points de pourcentages par rapport à Paris) et **18 % le sont par des locataires du parc social (- 1 point de pourcentage)**. Enfin, une part très minoritaire des résidences principales sont occupées

Carte 10 · Evolution annuelle du nombre de propriétaires par IRIS entre 2012 et 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Parc de logements sociaux

Les logements sociaux se concentrent au nord et à l'est du 18^e

En 2017, l'arrondissement compte 17 500 logements sociaux selon le recensement de population de l'Insee (23 000 selon l'inventaire réalisé au titre de la loi SRU). Ils représentent ainsi 17 % des résidences principales du 18^e, une proportion proche de la moyenne parisienne (18 %). **Leur nombre a baissé de - 0,6 %/an en moyenne entre 2012 et 2017** (- 500 résidences sur cinq ans), une évolution contraire à celle de la capitale (+ 0,1 %/an).

Les logements sociaux sont principalement localisés au nord et à l'est de l'arrondissement : deux tiers des résidences principales des quartiers Moskova - Porte de Clignancourt et Charles Hermite-Evangile sont des logements sociaux, et cette proportion grimpe même à plus de 90 % dans certains quartiers prioritaires de la ville. À l'inverse, la part des logements sociaux n'est que de 8 % dans le quartier Clignancourt - Jules Joffrin (essentiellement situés dans le QPV Blémont), et même de 2 % à Montmartre.

Carte 11 · Part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le parc social, aux trois quart en PLUS, est principalement fléché vers les ménages les plus modestes

En complément du recensement de population, le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) peut être mobilisé pour analyser les types de financement des logements du parc social parisien. Les données les plus récentes datent de 2020.

Selon le RPLS, les logements sociaux avec un financement PLUS - qui s'adresse aux ménages les plus modestes - sont de loin majoritaires dans le 18^e : ils en constituent plus des trois-quarts. Cette part est plus élevée encore que la moyenne parisienne, à 70 %. Les logements sociaux avec un financement PLS (9 %) et PLI (3 %), s'adressant davantage aux classes moyennes, sont à l'inverse proportionnellement moins nombreux. Le parc social de l'arrondissement semble donc principalement fléché vers les ménages issus des classes les plus populaires.

Plafonds de ressources 2021 pour 1 personne seule résidant à Paris
(Basé sur les revenus fiscal de référence N-2)



Source : Action Logement 2021.

Les prix au m² sont dans la moyenne de la capitale

Le RPLS informe également sur le niveau de loyer et le taux de vacance des logements sociaux.

Il en ressort que le **prix moyen au m² dans les logements locatifs sociaux du 18^e est de 7,93 € mensuels en 2020**, en deçà de quelques centimes du prix moyen au m² de l'ensemble du parc social parisien, à 8,01 € mensuels. Le taux de vacance au sein de l'arrondissement s'établit quant à lui à 1,1 %, contre 1,6 % à Paris, suggérant une tension immobilière particulièrement forte sur ce type de logements dans le 18^e.

Aides au logement et prévention des expulsions

Une personne sur cinq est couverte par une aide au logement de la Caf

Encadré 1 • Les aides au logement de la Caf

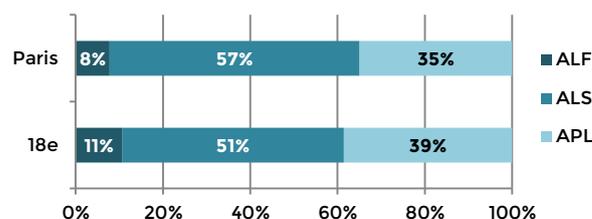
Les aides au logement permettent de couvrir une partie des dépenses des ménages, qu'il s'agisse du loyer et des charges pour les locataires ou des mensualités de remboursement pour les accédants à la propriété. Elles sont constituées de trois prestations :

- l'Aide personnalisée au logement (APL) est octroyée en priorité et s'adresse à toute personne habitant un logement conventionné ;
- l'Allocation de logement familiale (ALF) est versée aux familles ayant à charge un enfant, un ascendant ou un proche parent infirme, ainsi qu'aux jeunes couples sans enfant à charge qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL ;
- l'Allocation de logement sociale (ALS) est destinée à toute personne disposant de faibles ressources et ne pouvant prétendre ni à l'APL ni à l'ALF. Elle concerne principalement les jeunes, les étudiants, les ménages sans enfant (autres que les jeunes ménages) et les personnes âgées ou handicapées.

Evolution du nombre de personnes couvertes par une aide au logement par type d'aide entre 2016 et 2019



Source : Caf au 31.12.2016 et 31.12.2019.



Au 1^{er} janvier 2017, **43 900 personnes sont couvertes par une allocation d'aide au logement de la Caf** (voir encadré 1) dans le 18^e, soit 22 % des habitant-e-s de l'arrondissement – une proportion plus élevée que celle observée à l'échelle parisienne, à 18 %. Au total, 25 300 foyers en bénéficient.

Parmi les trois types d'allocations logement existantes, **l'Allocation de logement sociale (ALS) est la plus attribuée** puisque la moitié des foyers bénéficiaires la perçoivent ; **39 % ont recours à l'Aide personnalisée au logement (APL)** et **11 % à l'Allocation de logement familial (ALF)**. Cette répartition par type d'aides diffère un peu de celle observée dans la capitale, où l'ALS ressort encore davantage comme l'aide majoritaire (57 %).

Le 18^e enregistre **une diminution du nombre de foyers bénéficiaires d'aides au logement de la Caf** depuis 2017 : - 2,8 %/an en moyenne sur la période 2017-2020 (- 3 600 ménages sur trois ans). Cette baisse est plus accentuée que la tendance parisienne sur la même période (- 1,5 %/an). Le nombre de bénéficiaires percevant l'ALS et l'ALF a diminué respectivement de - 3 %/an et - 8,8 %/an en moyenne. Le nombre de bénéficiaires percevant l'APL a reculé à un rythme plus faible, à - 0,3 %/an en moyenne, suivant une tendance inverse à celle de la capitale.

Les familles sont surreprésentées parmi les foyers bénéficiaires du Fonds de solidarité pour le logement

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) est une aide à destination des ménages ayant des difficultés (i) à s'installer dans un logement, du fait des frais qu'implique un emménagement ; ou (ii) à s'y maintenir, par exemple en raison de dettes de loyers ou de charges. Le FSL est un dispositif national piloté par les collectivités.

Encadré 2 • Le Fonds de solidarité pour le logement à Paris

À Paris, le Fonds de solidarité pour le logement est divisé en deux types :

- le FSL Habitat, pour permettre l'installation ou le maintien dans un logement ;
- le FSL Énergie, qui apporte une aide ponctuelle pour le paiement des dépenses d'énergie (électricité et gaz).

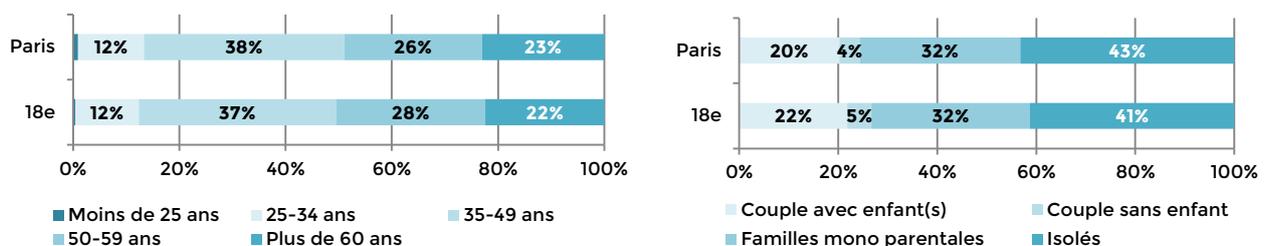
Les aides du FSL parisien peuvent être sollicitées par les locataires ou sous-locataires d'un logement du parc social ou du parc privé, ainsi que les copropriétaires. Elles sont attribuées sous condition de ressources.

En 2019, 421 aides FSL Habitat (voir encadré 2) ont été accordées dans l'arrondissement : 247 pour le maintien dans le logement (59 %) et 174 pour l'accès au logement (41 %). À titre de comparaison, cette même année, 4 038 aides FSL Habitat ont été accordées à l'échelle parisienne, dont 2 302 pour le maintien dans le logement (57 %) et 1 730 pour l'accès au logement (43 %) – des répartitions globalement similaires à celle du 18^e.

Au regard de leur poids parmi l'ensemble des ménages de l'arrondissement⁶, **les familles monoparentales (32 %) et les couples avec enfant(s) (22 %) sont surreprésentées** parmi les bénéficiaires des aides FSL Habitat. En termes d'âge, en s'attachant à celui de la personne de référence du ménage, on constate que **les individus de 35-49 ans sont les plus nombreux (37 %)**, devant les 50-59 ans (28 %) et les plus de 60 ans (22 %). Ces répartitions sont proches de celles de Paris.

Les personnes de 50 ans ou plus ont davantage recours au FSL Habitat pour le maintien dans leur logement : elles représentent 57 % des bénéficiaires de ce type, contre 42 % des bénéficiaires du FSL Habitat pour l'accès au logement. À l'inverse, **les moins de 34 ans bénéficient plus du FSL Habitat pour l'accès au logement** (20 % des bénéficiaires) que pour le maintien du logement (11 % des bénéficiaires).

Répartition par groupes d'âges et par types de ménages des bénéficiaires des aides FSL Habitat en 2019



Source : DSOL, 2019.

⁶ Pour rappel, les familles (couple avec et sans enfant(s) et familles monoparentales) ne représentent que 41 % des ménages de l'arrondissement en 2017.

Les ménages du 18^e ont globalement davantage recours aux aides facultatives de la Ville de Paris

L'aide Paris Logement est une prestation sociale facultative (*voir encadré 3*) attribuée aux Parisien-ne-s selon leur composition familiale et sous condition de ressources. Elle se divise en plusieurs types : **Paris Logement**, **Paris Logement familles** et **Paris Logement familles monoparentales**, ainsi que Paris Logement personnes âgées et Paris Logement personnes en situation de handicap. En 2019, on compte **4 379 ménages bénéficiaires de Paris Logement** au total dans l'arrondissement, tous types confondus. Comme à Paris, ce nombre est quasi stable depuis 2014.

Encadré 3 • Les aides légales, extralégales et facultatives de la Ville de Paris

Les collectivités territoriales ont l'obligation de verser les prestations sociales qui entrent dans le champ de dispositions législatives : en tant que département, la Ville de Paris est par exemple chargée (entre autres) de la mise en œuvre du Fonds social pour le logement, précédemment évoqué. Il s'agit d'aides dites légales.

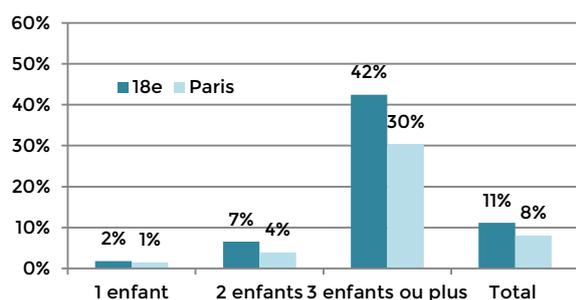
Dans le cadre du pilotage de ces aides, la Ville de Paris peut décider de conditions d'attribution et de montants plus favorables que ceux prévus par le règlement légal. Dans ce cas, la collectivité assure la charge financière supplémentaire induite. Ces aides sont qualifiées d'extralégales.

Enfin, en complément, la Ville de Paris met à disposition plusieurs aides à destination de ses habitant-e-s. Ces aides locales sont dites facultatives, car elles reposent sur l'initiative de la collectivité. Elles couvrent des domaines très variés : logement, mobilité, aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants, etc.

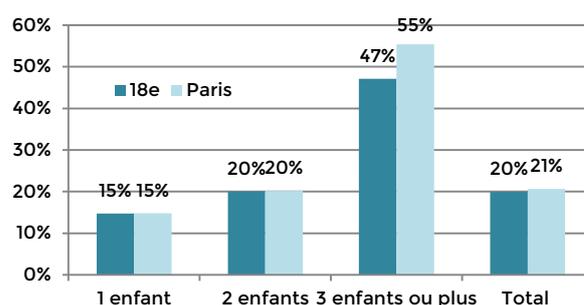
Les aides extralégales et facultatives sont pilotées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP). Comme les aides légales, elles sont attribuées sous condition de ressources. Elles peuvent être versées mensuellement ou en une seule fois, en fonction de la nature de la prestation. À noter qu'un ménage parisien peut bénéficier de plusieurs aides facultatives ou extralégales, et d'une même aide plusieurs fois dans l'année.

Un cinquième des familles monoparentales du 18^e, soit 1 467 familles, en bénéficient en 2019 - **une proportion quasi similaire à celle observée à Paris**. Parmi elles, les familles monoparentales nombreuses (3 enfants ou plus) sont celles qui y ont le plus recours, à 47 %. La même année, **les couples avec enfants sont 11 % à en bénéficier**, soit 1 621 familles, contre 8 % dans la capitale. Cette proportion grimpe même à 42 % pour les couples de 3 enfants ou plus. Enfin, **11,7 % des personnes seules du 18^e ont recours à Paris Logement**, soit 652 personnes au total - une des proportions les plus élevées de la capitale, qui dépasse sensiblement la moyenne parisienne, à 8,4 %.

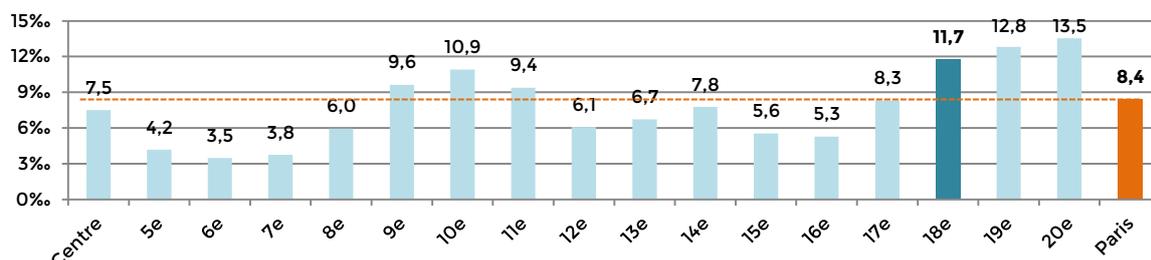
Part de couples avec enfant(s) bénéficiant d'une aide Paris Logement, selon le nombre d'enfant(s)



Part de familles monoparentales bénéficiant d'une aide Paris Logement, selon le nombre d'enfant(s)



Part de personnes seules bénéficiant d'une aide Paris Logement, par arrondissement (%)



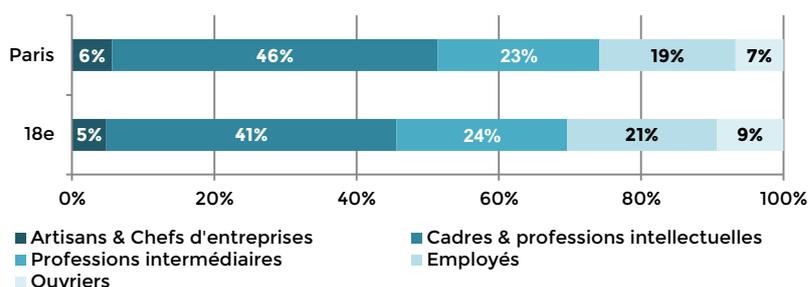
■ Emploi, insertion et précarité

Catégories socioprofessionnelles et revenus

La mixité sociale apparente à l'échelle de l'arrondissement masque d'importants contrastes entre quartiers

L'arrondissement se distingue de la capitale par une part moindre de **cadres et professions intellectuelles supérieures** : **41% de la population active du 18^e** appartient à ces catégories socioprofessionnelles plus favorisées en 2017, contre 46 % en moyenne à Paris. Cette proportion a toutefois nettement progressé depuis 2012 (+ 4 points de pourcentage), sous l'effet d'une **augmentation de leur effectifs de + 1,9%/an en moyenne** sur les cinq dernières années du recensement (+ 4 000 individus sur la période).

Répartition de la population active âgée de 15 ans ou plus, par catégories socio-professionnelles, en 2017



Source : Insee, RP 2017.

Les **employé-e-s et ouvrier-e-s** représentent **30 % de la population active**, une part cette fois-ci supérieure à la moyenne de la capitale, à 26 %. Cependant, l'effectif de ces catégories socioprofessionnelles connaît une diminution notable dans le 18^e depuis 2012 : à un rythme moyen de -1,5%/an pour les employé-e-s et de -4,5%/an pour les ouvrier-e-s. Ces tendances s'observent également à Paris - avec toutefois moins d'intensité pour les ouvrier-e-s, la baisse annuelle parisienne s'établissant à -2,5%/an sur la même période pour cette catégorie socioprofessionnelle.

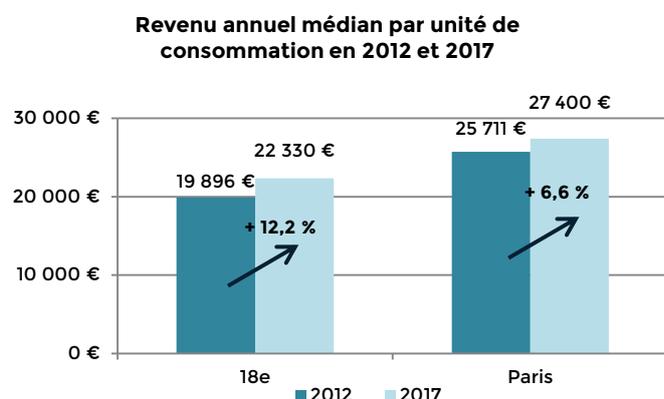
Le **18^e compte 1,3 cadre pour 1 employé-e ou ouvrier-e**, contre **1,8 à Paris**. Cette mixité sociale apparente masque de forts contrastes à l'échelle infra-arrondissement, avec **des catégories socioprofessionnelles modestes surreprésentées dans le nord et l'est du 18^e et des cadres et professions intellectuelles supérieures surtout localisés au sud-ouest**. Cette répartition est très corrélée à la distribution du parc locatif social et recoupe le périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le rapport entre cadre et employé-e ou ouvrier-e s'échelonne ainsi de 0,3 dans le quartier Moskova - Porte de Clignancourt à 2,2 dans celui de Montmartre.

Carte 12 · Nombre de cadres pour 1 employé-e ou ouvrier-e par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le niveau de vie médian des ménages du 18^e est parmi les plus faibles de la capitale



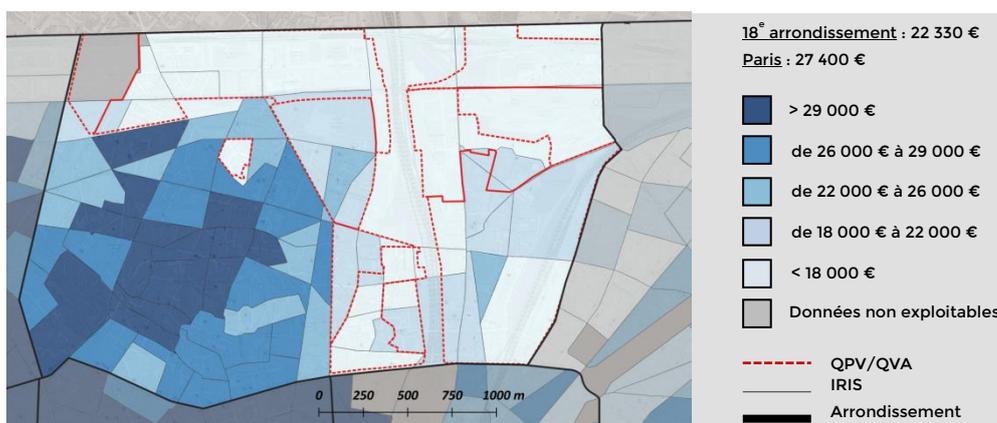
Source : Insee, Filosofi 2012 et 2017.

Le 18^e affiche une médiane du revenu disponible par unité de consommation (UC)⁷ de 22 330 € annuels en 2017, inférieure de plus de 5 000 € au niveau de vie médian parisien. À titre de comparaison, la médiane francilienne s'élève à 23 230 € annuels la même année, et la médiane métropolitaine à 21 110 € annuels. **Le niveau de vie médian de l'arrondissement est le troisième plus faible de Paris, derrière le 19^e et le 20^e.** Néanmoins, l'évolution sur les cinq dernières années est plus favorable dans le 18^e (+ 12,2 % entre 2012 et 2017) qu'au sein de la capitale (+ 6,6 %).

À une échelle plus fine, la distribution du niveau de vie médian des ménages révèle de fortes disparités au sein du 18^e : **le nord et l'est**

de l'arrondissement concentrent ainsi les populations aux revenus les plus faibles, en particulier aux environs des Portes de Clignancourt et d'Aubervilliers où le niveau de vie médian est inférieur à 14 500 € annuels, en lien avec la sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures. *A contrario*, certains IRIS de Montmartre, Clignancourt - Jules Joffrin et Grandes-Carrières - Clichy présentent des médianes du revenu disponible par UC supérieures à 30 000 € annuels.

Carte 13 · Revenu médian des ménages par unité de consommation, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Au total dans l'arrondissement, le rapport interdécile (qui mesure l'écart entre les revenus des 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres) s'élève à 5,3 en 2017. Il est en légère baisse (- 0,4 points) par rapport à 2012 et se situe sous le rapport interdécile de la capitale, à 6,3.

Un ménage sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, principalement dans le nord et l'est de l'arrondissement

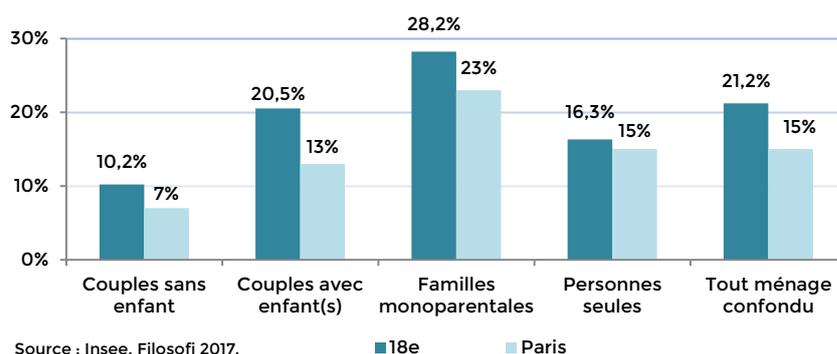
Alors que 15 % des ménages de la capitale vivent sous le seuil de pauvreté⁸ (une proportion similaire à l'échelle nationale), **l'arrondissement affiche un taux de pauvreté plus élevé, à 21 % en 2017**. La part de ménages pauvres connaît toutefois une baisse plus forte dans le 18^e qu'à Paris sur les cinq dernières années (respectivement de - 3 points et - 1 point par rapport à 2012).

⁷ Le niveau de vie, ou revenu disponible par unité de consommation, est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les UC sont calculées en attribuant 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

⁸ Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population française.

Quel que soit le type de ménage, la précarité financière est plus prégnante dans le 18^e qu'à l'échelle parisienne : les familles monoparentales sont les plus touchées avec un taux de pauvreté à 28 % (+ 5 points de pourcentage par rapport à Paris); devant les couples avec enfant(s), qui sont 20 % à vivre sous le seuil de pauvreté (+ 7 points de pourcentage); les personnes seules, qui sont 16 % (+ 1 point de pourcentage); et les couples sans enfant, qui sont 10 % (+ 3 points de pourcentage).

Taux de pauvreté par type de ménage, en 2017

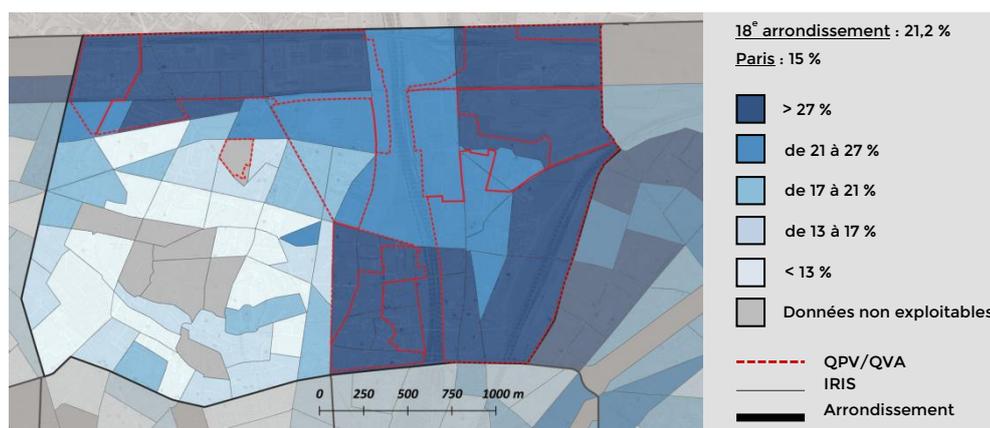


Source : Insee, Filosofi 2017.

Les territoires qui enregistrent les taux de pauvreté les plus élevés se situent au nord et à l'est de l'arrondissement, notamment le long du périphérique et des voies de chemin de fer, ainsi que dans le quartier de la Goutte d'Or. Ils recourent le périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Pour autant en 2017, « l'intensité de la pauvreté »⁹ dans l'arrondissement se situe au même niveau qu'à l'échelle de la capitale, à 25 %. Cela signifie que les ménages pauvres du 18^e affichent un niveau de vie médian proche de celui des ménages pauvres Parisien-ne-s (aux alentours de 9 500 € annuels). Ce niveau d'intensité ne fait pas partie des plus élevés parmi tous les arrondissements de la capitale, mais il est légèrement supérieur à celui des 19^e et 20^e arrondissements voisins.

Carte 14 · Taux de pauvreté des ménages par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

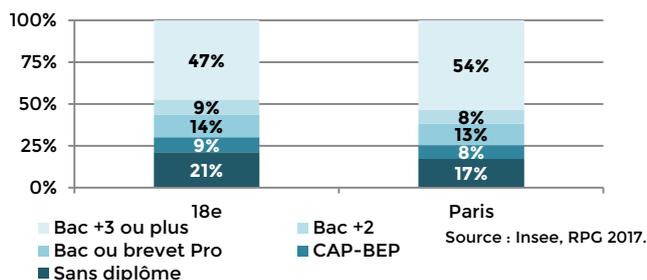
Activité, emploi et chômage

La population de l'arrondissement est globalement moins diplômée que l'ensemble de la population de la capitale

Les habitant-e-s de l'arrondissement sont en moyenne moins diplômé-e-s que le reste des Parisien-ne-s : en effet, 30 % de la population qui est sortie du système scolaire n'est pas titulaire du baccalauréat dans le 18^e, contre un quart seulement des habitant-e-s de la capitale ; à l'inverse, 47 % des habitant-e-s du 18^e possèdent un diplôme équivalent ou supérieur au niveau Bac + 3, contre 54 % à Paris.

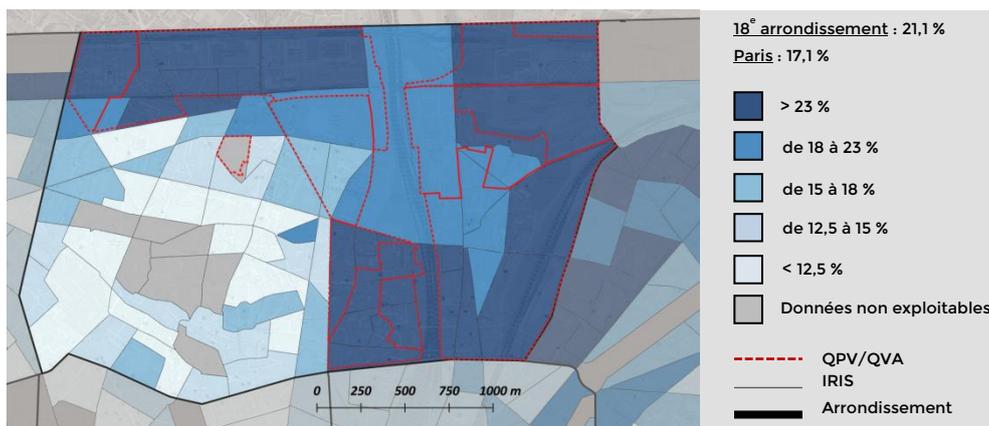
⁹ L'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Cet indicateur est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Répartition de la population âgée de 15 ans ou plus non scolarisée, par niveau de diplôme en 2017



La répartition de ces populations peu ou pas diplômées, socialement plus vulnérables, recouvre pour partie celle des niveaux de vie : dans les quartiers Charles-Hermite - Evangile et Moskova - Porte de Clignancourt, situés au nord de l'arrondissement, la part des non-diplômé-e-s parmi les habitant-e-s sortis du système scolaire avoisine ainsi 40 % ; à l'inverse, les quartiers de Montmartre, Clignancourt - Jules Joffrin et Grandes-Carrières - Clichy enregistrent des taux deux fois plus faibles.

Carte 15 · Part de la population de 15 ans ou plus non scolarisée et n'ayant aucun diplôme par IRIS en 2017



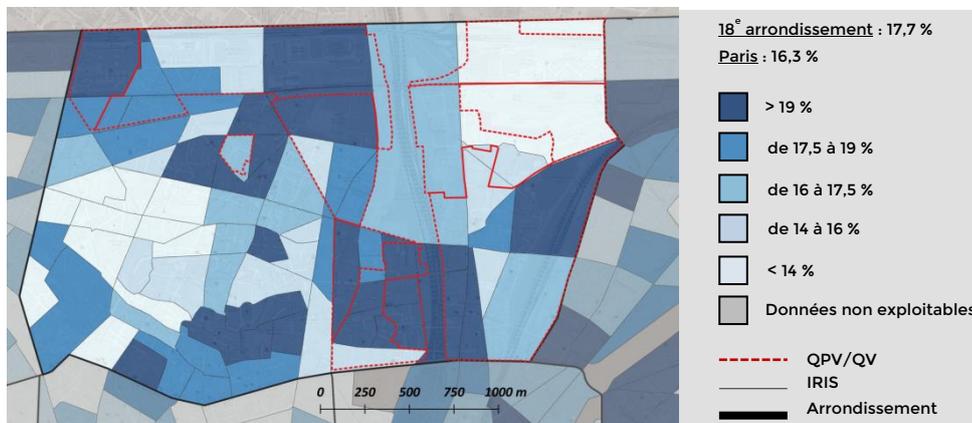
Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Comme à Paris, l'emploi précaire touche une personne salariée sur six

Le taux d'activité des 15-64 ans dans le 18^e s'élève à 80 %, soit deux points de pourcentage de plus qu'à Paris.

Les salarié-e-s constituent 84 % des actif-ve-s en emploi. Parmi ces salarié-e-s, 18 % sont en emploi précaire¹⁰ - un taux légèrement supérieur à la moyenne parisienne, à 16 %. Dans certaines zones de l'arrondissement, on observe une surreprésentation des salarié-e-s en contrat précaire : c'est notamment le cas dans le quartier Goutte d'Or - Château Rouge, où plus de 1 individu salarié sur 5 n'a pas un contrat de travail à durée indéterminée. D'autres îlots présentent également une population importante d'employé-e-s précaires, à l'ouest la rue des Poissonniers, de part et d'autre de la rue Max Dormoy ou encore autour du Sacré-Cœur.

Carte 16 · Part de salarié-e-s de 15 ans ou plus ayant un contrat de travail précaire par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

¹⁰ L'emploi précaire fait référence aux contrats en CDD, intérim, emploi aidé, stage et apprentissage.

Par ailleurs, parmi les actif-ve-s en emploi, **17 % occupent un emploi à temps partiel, un taux proche de la moyenne parisienne**. L'emploi à temps partiel diminue sur les cinq dernières années, de façon un peu plus marquée dans le 18^e (- 1,6 point de pourcentage) qu'au sein de la capitale (- 0,7 points de pourcentage).

Le taux chômage est élevé dans les quartiers de la politique de la ville

En 2017 dans le 18^e, près de **13 % des actif-ve-s de 15-64 ans se déclarent au chômage** au sens de l'Insee (*voir encadré 4*) - une proportion supérieure à la moyenne parisienne (12 %) et quasi identique chez les femmes et les hommes.

Encadré 4 • La mesure du chômage

Plusieurs instruments de mesure du chômage coexistent :

- Le recensement de la population de l'Insee considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.
- L'enquête Emploi de l'Insee, mesure le chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail) : une personne est considérée au chômage si elle est sans emploi durant une semaine de référence, disponible pour travailler dans les deux semaines, et a effectué une démarche active de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines (le fait d'être inscrit à Pôle Emploi n'étant pas considéré comme une démarche de recherche active).
- Le Ministère du travail mesure tous les mois le chômage à partir des statistiques de Pôle Emploi : cette statistique concerne les personnes en demande d'emploi inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois considéré. L'on parle ainsi de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM).

Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. De même, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

De fortes disparités territoriales s'observent : **le taux de chômage varie par exemple de moins de 11 % dans le quartier de Montmartre à près de 20 % dans celui de Moskova - Porte de Clignancourt**. Plus globalement, les territoires les plus concernés par un taux de chômage élevé se situent au nord et à l'est de l'arrondissement et recourent le périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Carte 17 • Taux de chômage des 15-54 ans par IRIS selon l'Insee en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

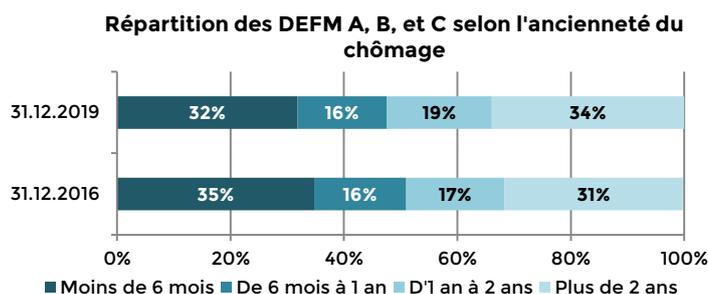
Le profil des personnes inscrites à Pôle Emploi reflète les spécificités démographiques et le niveau de diplôme de la population du 18^e

Le nombre de demandeur-euse-s d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrit-e-s à Pôle Emploi permet d'observer, sur un périmètre légèrement différent, une réalité plus récente des situations d'emploi des Parisien-ne-s.

En 2019, on décompte près de **23 820 personnes en demande d'emploi inscrites en catégories A, B et C** dans l'arrondissement, dont 60 % n'exercent aucune activité (cat. A). À titre de comparaison, la part de DEFM en catégorie A, potentiellement plus vulnérables, est plus importante à l'échelle de la capitale, à 64 %. Le 18^e semble connaître **une évolution moins favorable que la moyenne parisienne** : entre 2016 et 2019, le nombre de demandeur-euse-s d'emploi inscrit dans l'arrondissement a en effet augmenté de + 0,2 %, tandis qu'il a reculé de - 1,6 % sur la même période à Paris.

En 2019, **la population inscrite en catégories A, B ou C est en moyenne moins diplômée dans le 18^e** : 57 % d'entre elle a un niveau de formation supérieur au baccalauréat, contre 60 % à l'échelle parisienne. Néanmoins, certains quartiers se distinguent par une surreprésentation d'individus diplômés du supérieur, notamment à Montmartre (74 %) et Clignancourt - Jules Joffrin (67 %). Ces chiffres reflètent le niveau de diplôme général de la population de l'arrondissement et de ses quartiers.

En lien avec la forte proportion des 25-50 ans dans l'arrondissement, cette tranche d'âge est surreprésentée parmi les demandeur-euse-s d'emploi en comparaison avec la moyenne parisienne (à 66 %, + 4 points de pourcentage par rapport à Paris). En outre, le profil des personnes en demande d'emploi dans le 18^e se distingue du profil moyen parisien par la durée de leur inscription à Pôle Emploi. En effet, on y trouve **une forte proportion d'inscrit-e-s depuis 2 ans ou plus** (34 %, contre 32 % pour les DEFM Parisien-ne-s) et moins d'inscrit-e-s depuis moins de 6 mois (35 %, contre 37 %).

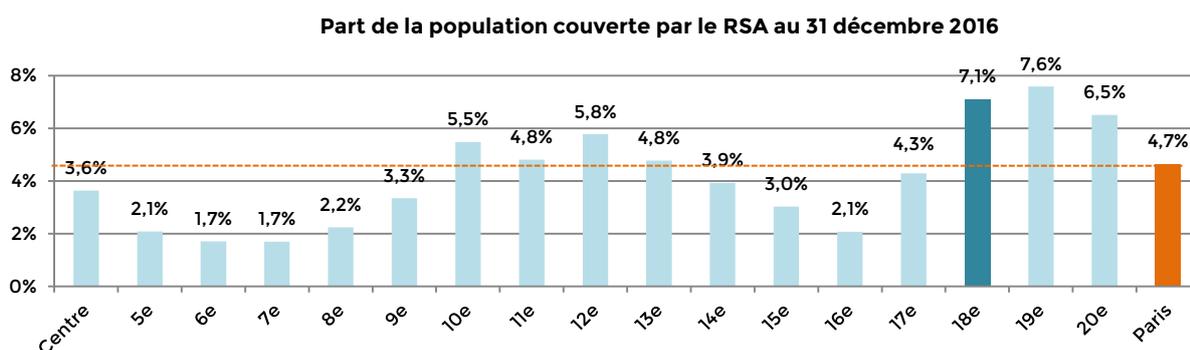


Source : Pôle emploi.

À l'image de ce qui s'observe dans le reste de Paris, entre 2016 et 2019, l'arrondissement est marqué par **une diminution de la part de DEFM entré-e-s récemment dans le dispositif** (- 3 points de pourcentage), au profit d'une augmentation de la part de chômeur-euse-s dit-e-s « de très longue durée » (+ 2 points de pourcentage).

Recours aux prestations et aides sociales

La part d'individus couverts par le RSA est l'une des plus élevée de la capitale



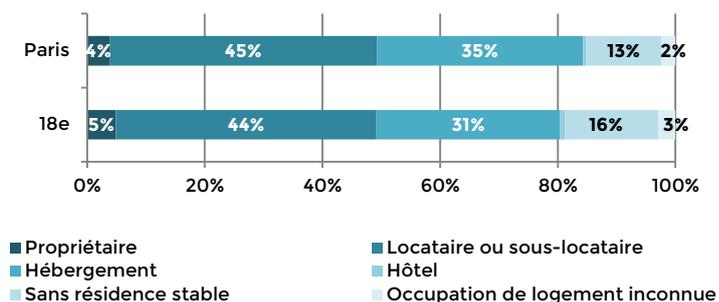
Sources : Caf ; Insee, RP 2017.

Au 31 décembre 2016, 7,1% de la population de l'arrondissement est couverte par le RSA (+ 2,5 points de pourcentage par rapport à Paris), soit **la deuxième proportion la plus élevée de la capitale derrière le 19^e**.

Entre 2017 et 2020, **le nombre de foyers bénéficiaires a diminué de - 2 % au sein de l'arrondissement**, suivant la tendance de la capitale (- 3 %). Ainsi, le 18^e est composé d'un peu plus de **8 300 foyers bénéficiaires du RSA** au 1^{er} janvier 2020, qui abritent au total **près de 13 300 personnes**.

Le profil des bénéficiaires du RSA dans le 18^e est très proche de celui des Parisien-ne-s en termes d'âge : **les 45-64 ans représentent 41 % des allocataires** (une part importante au regard de leur poids dans la population totale de plus de 25 ans, bien plus faible, à 31 %), tandis que les 65 ans ou plus n'en constituent que 5 %. Comme dans la capitale, les bénéficiaires du RSA dans le 18^e sont **majoritairement des hommes** (à 55 %, + 1 point de pourcentage par rapport à Paris).

Répartition des bénéficiaires du RSA selon leur statut d'occupation au 31 décembre 2019



Source : Caf.

En revanche, le profil des bénéficiaires du 18^e se distingue par une **plus forte proportion d'allocataires sans résidence stable, à 16 %** (+ 3 points de pourcentage par rapport à Paris) – une spécificité qui s'explique notamment par la forte implantation sur le territoire de structures proposant un service de domiciliation administrative aux personnes sans domicile (Accueil Laghouat, ADIF Paris, Les Amis de la Maison Verte, etc.). Le 18^e affiche aussi une proportion plus importante de propriétaires parmi les bénéficiaires du RSA, à 5 % (+ 1 point de pourcentage), mais une part moindre de personnes hébergées chez un tiers, à 31 % (- 4 points de pourcentage).

Les aides extralégales et facultatives de la Ville de Paris destinées aux ménages les plus modestes couvrent pour beaucoup des besoins alimentaires

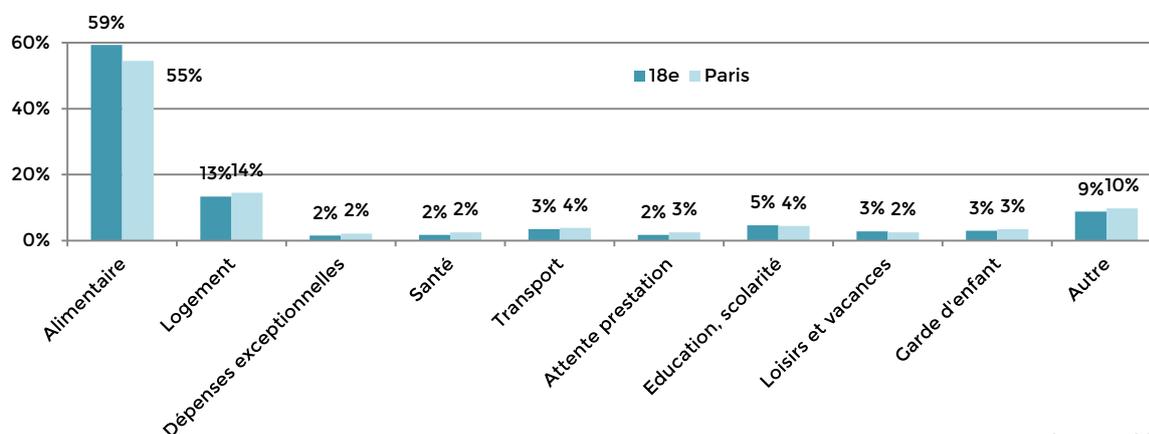
Parmi les aides facultatives de la Ville de Paris (*voir encadré 3*), certaines sont fléchées spécifiquement vers les Parisien·ne·s les plus en difficulté. C'est le cas de l'**Allocation exceptionnelle (AE)**, qui se distingue par un **périmètre et des conditions d'attributions très larges** : elle permet aux ménages d'accéder à une aide financière ponctuelle en cas de difficulté temporaire et peut être versée aux foyers résidant à Paris depuis au moins trois mois (contre trois ans de résidence requis pour les autres aides). Son montant varie selon la situation du bénéficiaire. En 2019, le montant moyen des AE accordées s'élevait à 213 € sur l'ensemble du territoire parisien. Dans le 18^e, 2 586 AE ont été accordées en 2019. Le nombre d'AE a diminué de - 16 % dans l'arrondissement entre 2014 et 2019 ; l'ensemble des arrondissements affichent une évolution similaire sur les cinq dernières années.

Par ailleurs, la Ville de Paris est en charge du versement de la **prestation financière de l'Aide sociale à l'enfance (ASE financière)**, destinée aux familles ne disposant pas de ressources suffisantes pour assurer l'éducation de leurs enfants. Cette aide s'inscrit dans le cadre de la politique de protection de l'enfance. La collectivité alloue toutefois des montants plus favorables que ceux prévus par la réglementation légale. **L'ASE financière est donc une aide dite extralégale** (*voir encadré 3*).

En 2019, **4 362 aides au titre de l'ASE financière** ont été accordées aux ménages du 18^e. Le nombre d'aides versées au titre de l'ASE a progressé de + 57 % entre 2014 et 2019, une hausse beaucoup plus forte que celle enregistrée en moyenne au sein de la capitale (+ 12 % sur la même période).

Dans le 18^e comme à Paris, plus de la moitié des AE et ASE financières sont versées à des foyers ayant besoin d'une aide pour des dépenses alimentaires.

Répartition des motifs d'attribution des aides financières AE et ASE en 2019



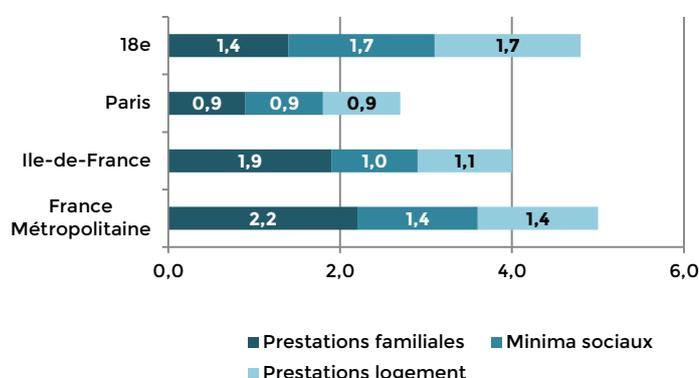
Source : DSOL.

Bien qu'en baisse, la dépendance aux prestations sociales reste marquée dans le 18^e

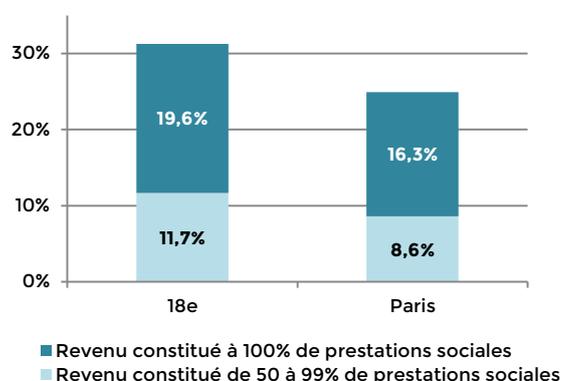
À l'image du nord-est parisien, les ménages du 18^e bénéficient plus qu'ailleurs des mécanismes de redistribution. Les prestations sociales et familiales composent près de 5 % du revenu annuel médian des ménages, une proportion plus importante que celles observées aux échelles parisienne (3 %) et francilienne (4 %). Cette part est restée stable entre 2012 et 2017, à Paris comme dans le 18^e.

Dans le 18^e arrondissement, **30 % des foyers allocataires de la Caf ont des revenus constitués au moins pour moitié de prestations sociales (+ 5 points de pourcentage par rapport à Paris) et deux tiers d'entre eux ne perçoivent aucun autre revenu que ces prestations.** Ces indicateurs dits de « dépendance aux prestations sociales » sont en légère baisse ces dernières années : la part d'allocataires de la Caf dépendant à plus de 50 % des prestations sociales a diminué de plus de 1 point de pourcentage depuis 2012.

Part des aides sociales dans le revenu annuel médian des ménages en 2017 (%)



Part des allocataires Caf dont le revenu est constitué à 50% ou plus de prestations sociales en 2017



Sources : Insee, Filosofi 2017 ; Caf au 31.12.2017.

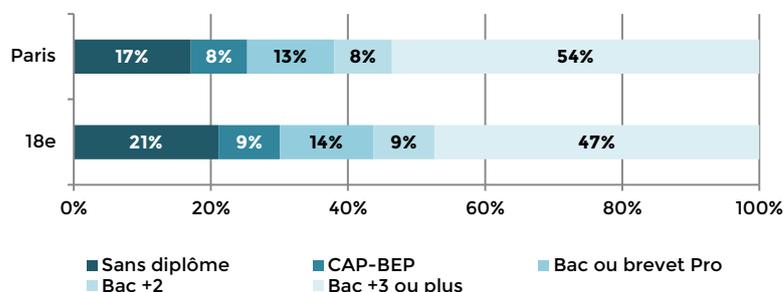
Focus sur l'activité et la précarité des jeunes

Les trajectoires scolaires des jeunes du 18^e sont courtes

Pour rappel en 2017, on dénombre 25 800 jeunes âgé-e-s de 16 à 25 ans dans le 18^e, soit 13 % de sa population – contre 14,5 % à l'échelle de la capitale. Alors qu'une tendance à la diminution du nombre de jeunes s'observe à Paris sur les cinq dernières années (- 3,8 % sur l'ensemble de la période), les effectifs restent relativement stables dans l'arrondissement (- 0,8 %).

Dans le 18^e en 2017, **seulement 62 % des jeunes de 16 à 25 ans sont scolarisé-e-s, contre 70 % des Parisien-ne-s du même âge** ; un quart de ces étudiant-e-s exerce une activité

Répartition de la population âgée de 15 ans ou plus non scolarisée, par niveau de diplôme en 2017



Source : Insee, RP 2017.

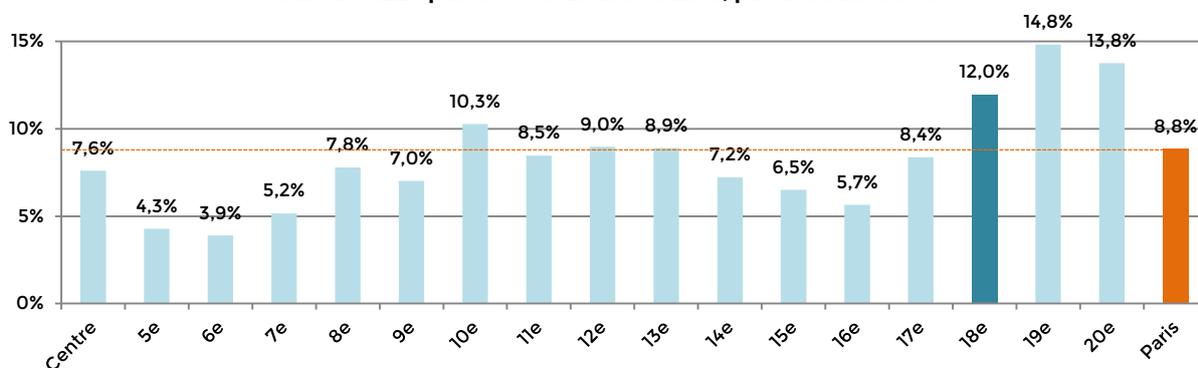
professionnelle en parallèle, contre un cinquième de l'ensemble des étudiant·e·s résidant dans la capitale. Par ailleurs, **26 % des 16-25 ans du 18^e sont en emploi, contre 22 % des jeunes Parisien·ne·s**. Enfin, 12 % des 16-25 ans de l'arrondissement ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET¹¹), contre 9 % des Parisien·ne·s.

Ces chiffres reflètent les trajectoires scolaires plus courtes suivies par les jeunes du 18^e. Parmi les individus qui sont sortis du système scolaire, les jeunes de l'arrondissement sont en effet davantage à avoir arrêté au niveau baccalauréat ou inférieur (45 %), par rapport à leurs équivalents Parisien·ne·s (38 %). Certains quartiers enregistrent même une très forte proportion de jeunes sorti·e·s de système scolaire sans aucun diplôme : c'est le cas de près de 1 jeune sur 3 dans le quartier Charles-Hermite - Evangile et d'environ 1 jeune sur 4 à Moskova - Porte de Clignancourt. À titre de comparaison, 1 jeune Parisien·ne sur 10 est non diplômé·e et non scolarisé·e.

Le 18^e compte proportionnellement plus de jeunes NEET que Paris

Les jeunes NEET sont considéré·e·s comme un public vulnérable car dépendant majoritairement des solidarités familiales. Le 18^e est le troisième arrondissement qui compte proportionnellement le plus de jeunes NEET parmi les 16-25 ans : ils et elles sont près de 3 100 en 2017, soit 12 % des jeunes de l'arrondissement, contre 9 % à Paris. En outre parmi la population NEET, 26 % des jeunes n'ont aucun diplôme. C'est davantage qu'à Paris, où cette caractéristique (signe d'une plus grande vulnérabilité socio-économique) concerne 23 % des jeunes NEET.

Part de NEET parmi les 16-25 ans en 2017, par arrondissement



Source : Insee RP. 2017

Au sein de l'arrondissement, les quartiers qui comptent le plus de jeunes NEET se superposent pour partie avec les quartiers de la politique de la ville : les quartiers Charles-Hermite - Evangile (21 % de jeunes NEET) et Moskova - Porte de Clignancourt (15 %) sont ainsi les plus touchés par la problématique du chômage des jeunes. À l'inverse, les quartiers Clignancourt - Jules Joffrin, Grandes-Carrières - Clichy et Montmartre sont globalement moins concernés.

Les jeunes NEET du 18^e arrondissement résident moins souvent chez leurs parents (51 %, contre 55 % en moyenne à Paris) et sont donc davantage autonomes. C'est moins le cas dans le nord et l'est de l'arrondissement, où plus de 3 NEET sur 5 vivent encore chez leurs parents dans les quartiers de Moskova - Porte de Clignancourt, Goutte d'Or - Château Rouge et Charles-Hermite - Evangile.

Les données d'activités de la Mission Locale de Paris (MLP) permettent d'approcher la réponse publique apportée aux besoins d'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes NEET. Ces missions consistent en l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, à la formation ou plus globalement à l'autonomie. L'un des 6 sites d'accueil de la Mission Locale, le site Milord, est situé sur le territoire du 18^e.

En 2019, la MLP a accompagné 2 833 jeunes résidant dans le 18^e arrondissement (soit plus de 9 jeunes NEET sur 10, qui constituent le public cible de l'association). Elle a par ailleurs accueilli 1 592 jeunes se présentant pour une première inscription à la MLP (+ 37 % par rapport à 2015).

¹¹ Acronyme anglais de *neither in employment nor in education or training*.

Carte 18 · Nombre de jeunes NEET de 16-25 ans par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Cartographie de la grande exclusion

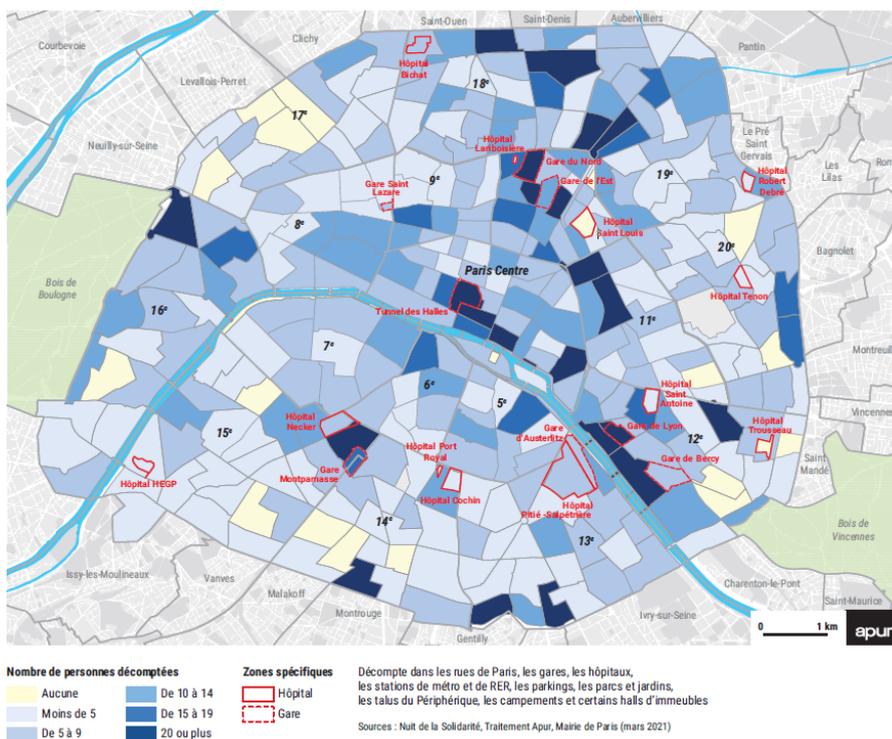
Lors de la Nuit de la Solidarité 2021, 257 personnes sans-abri ont été décomptées dans le 18^e

Depuis 2018, la Ville de Paris mène tous les ans une opération de décompte et d'enquête auprès des personnes sans-abri lors des « Nuits de la Solidarité ». Le rapport d'analyse des résultats produit par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur) fait état de ces données, ainsi que des profils et des besoins des personnes enquêtées.

La 4^e opération qui s'est déroulée la nuit du 25 au 26 mars 2021 a donné l'occasion aux équipes de décompter **2 829 personnes sans abri à Paris**, soit une baisse de 21 % par rapport à l'édition précédente, en lien avec le contexte particulier de confinement et de couvre-feu dicté par la crise sanitaire.

Dans le 18^e arrondissement, **257 personnes en situation de rue ont été décomptées durant cette Nuit de la Solidarité**, soit 12 de plus que l'année précédente. Le 18^e était le quatrième arrondissement de la capitale comptant le plus de personnes sans abri. **Les alentours des Portes** sont les secteurs qui concentrent, cette nuit donnée, le plus de personnes sans-abri.

Carte 19 · Décompte de la Nuit de Solidarité du 25 au 26 mars 2021



Le 18^e est l'arrondissement qui accueille le plus de public hébergé en hôtel *via* le Samu social et qui dispose du plus grand nombre de places d'hébergement pérenne à destination des personnes sans domicile

L'hébergement de familles ou de personnes seules en hôtel *via* le Samu social constitue une caractéristique forte du 18^e arrondissement, avec **52 hôtels conventionnés et financés par l'Etat accueillant au total 2 209 personnes en octobre 2022**. L'accompagnement de ces personnes, notamment leur accès aux ressources éducatives, sportives, médicales, culturelles ou sociales du territoire, représente ainsi un enjeu particulier pour les acteurs de terrain, notamment l'Espace Parisien des Solidarités (EPS) et le Samu social de Paris¹².

À noter que cette question subit des évolutions notables liée à la tendance globale au **dé-conventionnement de plusieurs hôtels sociaux** en 2022 à Paris. Dans le 18^e, 5 hôtels sont concernés à court-terme. Leur nombre devrait donc être réduit à 47, entraînant **une diminution de 12 % de la population hébergée sur l'arrondissement**. Celle-ci sera accueillie ailleurs en fonction des possibilités sur toute l'Île-de-France.

Tableau 1 · Nombre de personnes accueillies dans les 52 hôtels conventionnés avec le Samu Social en octobre 2022

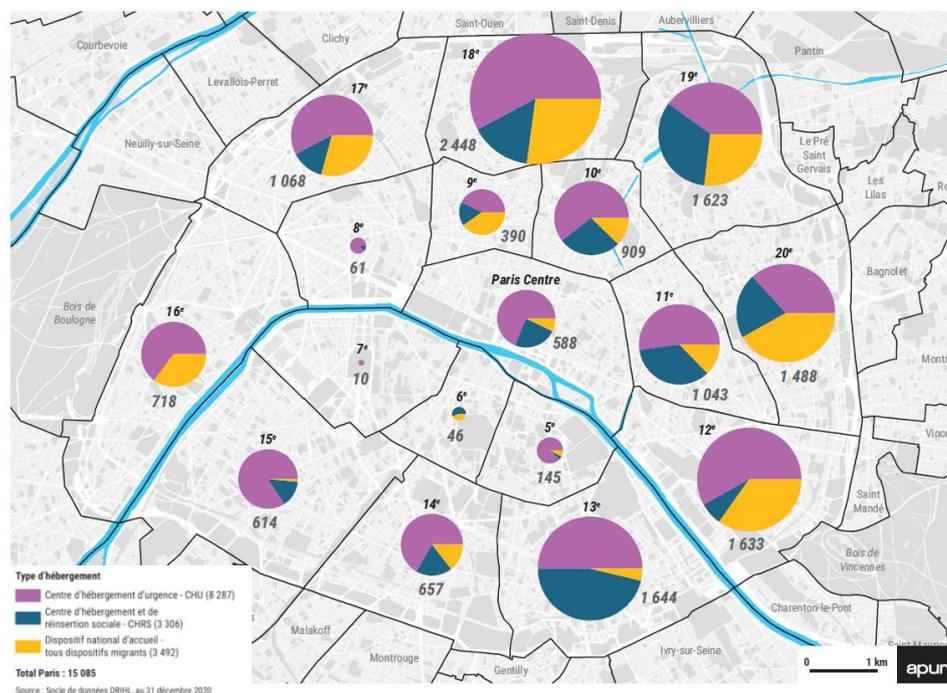
Total des personnes hébergées	Dont femmes	Dont enfants de 0 à 3 ans	Dont enfants de 3 à 6 ans	Dont enfants de 6 à 12 ans
2 209	1 240	402	276	255

Source : DSOL, octobre 2022.

Le 18^e est par ailleurs doté de près de 2 500 places d'hébergement pérennes hors hôtel à destination des personnes sans domicile. **Il est de loin l'arrondissement le plus équipé en la matière.**

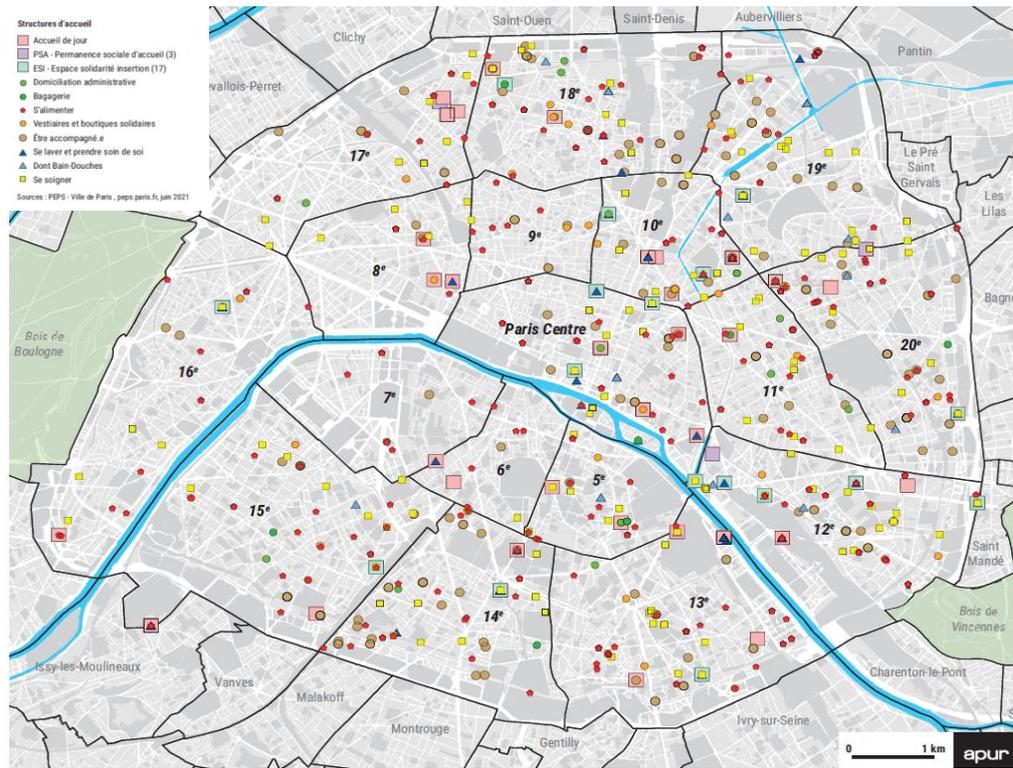
Enfin, de nombreuses structures d'accueil des personnes sans domicile sont réparties sur son territoire : deux Accueils de jour, un Espace solidarité insertion (ESI) associatif, deux Bain-douches, etc..

Carte 20 · Places d'hébergement pérennes à Paris (hors nuitées hôtelières et places intercalaires)



¹² Cette question a fait l'objet d'une initiative locale portée par l'EPS du 18^e arrondissement dans le cadre des travaux relatifs au Paris de l'action social. Plusieurs focus groupes avec les résidents ont ainsi été organisés en 2022 avec le Samu social afin de mieux comprendre leur degré de connaissance des ressources du territoire et favoriser leur accès à ces dernières. Un forum réunissant les partenaires du territoire s'est tenu en juin pour offrir un temps fort d'information aux familles, et la démarche de concertation a pu être pérennisée avec la constitution d'un comité d'usagers de ces hôtels.

Carte 21 · Accueil de jour et offre d'accompagnement social à destination des personnes sans-abri à Paris



■ Personnes âgées

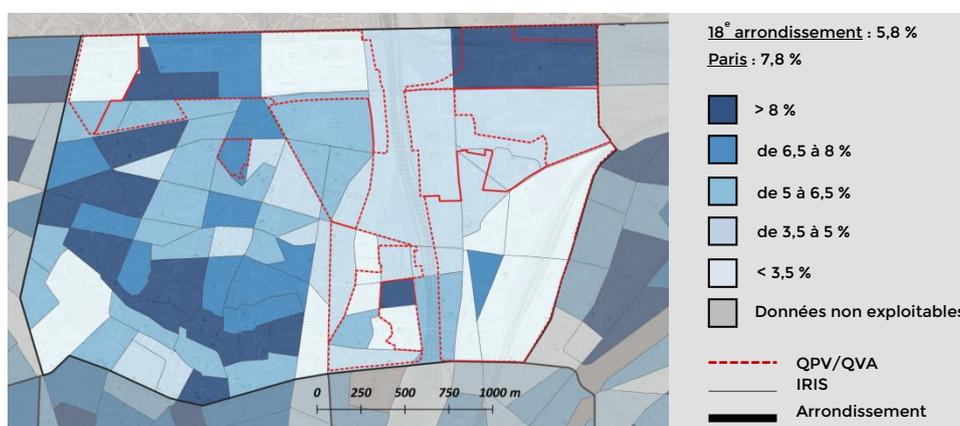
Démographie et mobilité

Le vieillissement de la population est moins marqué qu'à Paris

En 2017, le 18^e compte près de 35 200 habitant·e·s âgés de 60 ans ou plus. Les personnes de 60-74 ans et celles de plus de 74 ans représentent respectivement 12 % et 6 % de la population de l'arrondissement, contre 14 % et 8 % à Paris. **Les séniors sont donc légèrement moins représenté·e·s dans le 18^e.**

À l'échelle infra-territoriale, on constate que la proportion des personnes âgées de plus de 74 ans est plus élevée dans le quartier de Montmartre, où elles représentent 8 % des habitant·e·s, et dans certaines IRIS au nord du quartier Grandes-Carrières - Clichy ainsi qu'à proximité de la Porte d'Aubervilliers, où leur part dépasse 9 %. À l'inverse, **elles ne constituent que 4 % de la population des quartiers La Chapelle - Max Dormoy et de Goutte d'Or - Château Rouge.** Seule exception à Château Rouge : l'îlot d'implantation de l'EPHAD l'Oasis, rue Laghouat.

Carte 22 · Part des plus de 75 ans dans la population totale par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Entre 2012 et 2017, **le nombre de séniors dans le 18^e est resté très stable**, sous les effets opposés de la légère augmentation des 60-74 ans (+ 0,6 %/an en moyenne sur la période) et de la diminution des plus de 74 ans (- 0,9 %/an en moyenne sur la période). Au total, l'arrondissement compte une centaine de séniors supplémentaires, un accroissement moindre comparé à la tendance parisienne, tirée par la hausse de la population des deux groupes d'âges. À noter que ces évolutions s'inscrivent dans un contexte général de baisse la population du 18^e (- 0,6 %/an en moyenne entre 2012 et 2017) et de la capitale (- 0,5 %/an). **Le poids démographique des séniors a donc augmenté dans l'arrondissement (+ 0,6 points de pourcentage) et plus fortement encore à Paris (+ 1,4 point de pourcentage).** On parle de vieillissement de la population.

Les séniors du 18^e qui quittent Paris le font moins pour entrer en établissement

Dans le 18^e comme dans la capitale, **2 % des personnes de 70 ans et plus ont émigré hors de Paris entre 2016 et 2017.** Parmi celles de l'arrondissement, 47 % sont parties pour une autre commune d'Île-de-France et 53 % dans une autre région française. Peu d'entre elles déménagent pour rejoindre un établissement pour personnes âgées (24 % dans le 18^e, contre 34 % à Paris).

Précarité et logement

Le niveau de vie des séniors est faible, en particulier dans les quartiers de la politique de la ville

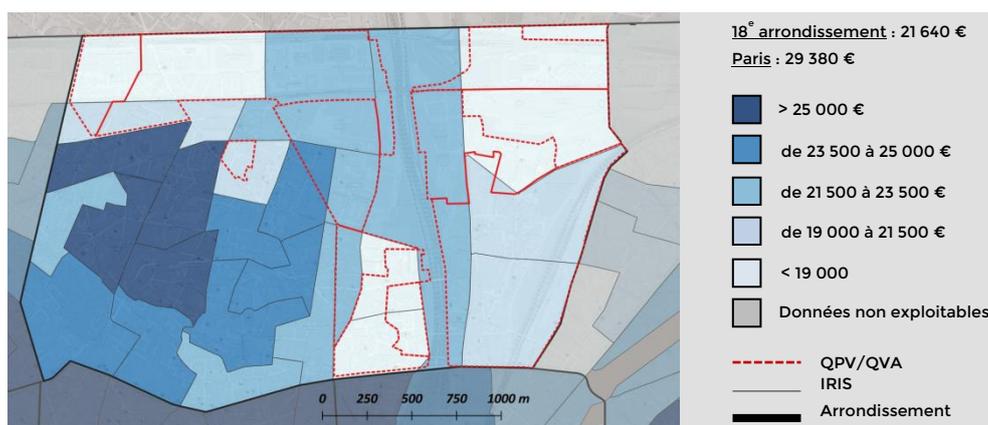
En 2017, les personnes âgées du 18^e présentent un revenu médian disponible par UC très inférieur à celui des séniors parisiens : dans l'arrondissement, il s'élève à 20 400 € annuels chez les 60-74 ans (- 6 900 € par rapport à la capitale) et à 21 600 € annuels chez les séniors de plus de 74 ans (- 7 800 € par rapport à la capitale).

Par ailleurs, le montant annuel moyen des retraites perçu par les habitant-e-s du 18^e s'élève à 22 600 € en 2017 (- 8 600 € par rapport à la Paris). Il s'agit du montant le plus faible enregistré par les arrondissements de la capitale.

Enfin, le taux de pauvreté des 60-74 ans (23 %) et des plus de 74 ans (17 %) dans l'arrondissement dépasse significativement le taux de pauvreté des séniors parisiens (à 15 % et 10 % respectivement). Le niveau de vie global des séniors du 18^e est donc l'un des plus faibles de la capitale, avec un cumul de faibles ressources et une pauvreté importante.

De fortes disparités de revenus existent à l'échelle infra-territoriale : dans les quartiers de Montmartre, des Grandes-Carrières - Clichy et Clignancourt - Jules Joffrin, le revenu annuel médian disponible par UC des séniors de plus de 74 ans est par exemple supérieur à 23 500 € ; à l'inverse, dans certains quartiers prioritaires de la politique de la ville, ce revenu est inférieur à 19 000 €. C'est notamment le cas dans les TRIRIS situés à proximité des Portes d'Aubervilliers et de Clignancourt, ainsi que dans le quartier de La Goutte d'Or - Château Rouge.

Carte 23 · Niveau de vie annuel médian des plus de 75 ans par TRIRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

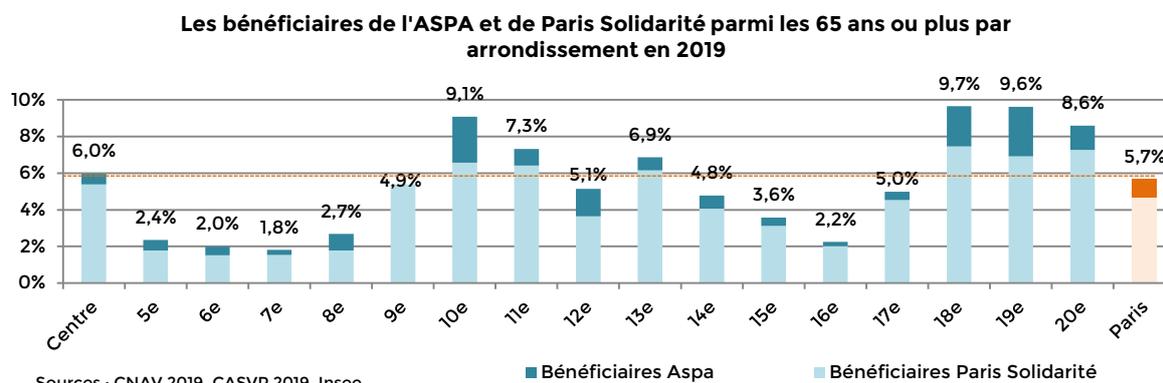
La part de personnes âgées en logement inconfortable et en suroccupation est plus élevée qu'à Paris

En 2017, plus de 45 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus sont locataires (contre 41 % à Paris), ce qui représente environ 8 100 ménages. Parmi eux, 3 800 occupent un logement HLM, soit presque un sur deux - une part équivalente à la moyenne parisienne.

Par ailleurs, parmi les ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans et plus, 1,9 % vivent dans un logement suroccupé, soit 174 ménages. Le 18^e est l'arrondissement parisien où cette proportion est la plus élevée, devant le 19^e et le 20^e.

Enfin, au sein des résidences principales du 18^e, 3,6 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans ou plus vivent dans un logement inconfortable (sans douche, ni baignoire), ce qui représente 390 ménages. À titre de comparaison, cette proportion est de 2,4 % à Paris.

Le 18^e enregistre le taux de recours au minimum vieillesse le plus élevé de la capitale



L'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est une prestation nationale accordée mensuellement aux retraités disposant de faibles ressources. Son montant dépend du revenu et du patrimoine du bénéficiaire. La Ville de Paris propose également un complément de ressources mensuel destiné aux personnes âgées ou en situation de handicap disposant d'un faible revenu : Paris Solidarité.

En 2019, le 18^e enregistre la plus forte proportion d'habitant-e-s de plus de 64 ans bénéficiaires de l'ASPA : 2 500 séniors la reçoivent, soit 10 % des affilié-e-s au régime général, contre 6 % à l'échelle parisienne. Parmi ces bénéficiaires, plus des trois quarts ont aussi recours à l'aide de Paris Solidarité. Depuis 2014, le nombre de personnes âgées bénéficiaires de Paris Solidarité a augmenté de + 2,3%/an en moyenne dans le 18^e, un rythme moins soutenu qu'à l'échelle de la capitale où il a progressé en moyenne de + 3,9/an.

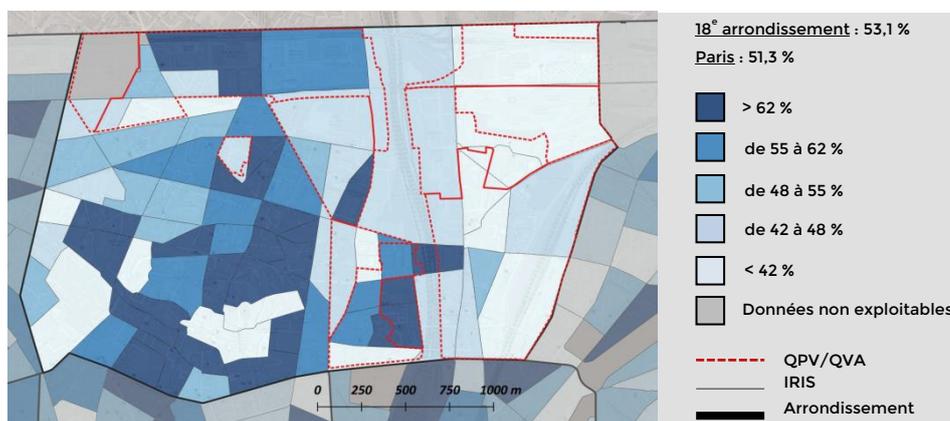
D'autres aides facultatives (voir encadré 3) sont accordées par la Ville de Paris à destination du public séniors. Le Pass Paris Séniors ou Access', qui donne accès gratuitement à l'ensemble de l'offre de transports publics, a par exemple été attribué à 45 % des personnes âgées de plus de 64 ans qui résident dans l'arrondissement en 2019, soit 11 500 personnes. Cette proportion est nettement supérieure à celle que l'on observe à Paris, où 31 % des personnes de plus de 64 ans bénéficient du Pass.

Isolement et perte d'autonomie

La proportion de personnes âgées isolées dans un grand logement est faible

Parmi les personnes âgées de 75 ans et plus résidant dans l'arrondissement, plus de la moitié vit seule et 1 sur 10 est isolée dans un logement de 4 pièces ou plus, inadapté aux besoins des séniors. À titre de comparaison, la proportion de séniors seul-e-s est quasi équivalente à Paris mais 1 sur 4 vit dans un logement trop grand. Cette différence reflète en partie la spécificité du parc de logements du 18^e, moins doté d'appartements de grande taille, et le niveau de vie de cette sous-population de l'arrondissement.

Carte 24 · Part de la population âgée de 75 ans ou plus vivant seule par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Les personnes âgées vivant seules sont réparties de façon éparse mais elles sont globalement plus nombreuses dans la moitié ouest du 18^e et dans certains IRIS de la Goutte d'Or - Château Rouge. **Le quartier de Montmartre est par exemple celui où leur part parmi les plus de 74 ans est la plus élevée, à 57 %.** À l'inverse, dans le quartier de Charles-Hermite - Evangile au nord-est, moins de 4 séniors sur 10 vivent seul-e-s.

La tendance à la « cohabitation intergénérationnelle » est bien plus importante qu'à Paris

Le rapport aidants/aidés, c'est-à-dire le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidantes » (55-64 ans) sur le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidées » (85 ans ou plus) s'élève à 5,3 dans le 18^e en 2017 : autrement dit, **pour 1 personne en âge d'être « aidée », il y a un peu plus de 5 personnes en âge d'être « aidantes » dans l'arrondissement.** En lien avec la hausse récente du nombre de séniors de 85 ans ou plus (+ 0,5%/an en moyenne sur la période 2012-2017) et la baisse du nombre de 55-64 ans (- 0,8%/an), ce rapport a légèrement diminué dans le 18^e par rapport à 2012. C'est aussi le cas à aux échelles parisienne, régionale et nationale.

Par ailleurs, le 18^{ème} est marqué par **la présence importante de ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations** : on parle alors de « **cohabitation intergénérationnelle** ». Celle-ci est généralement mise en place en raison de la perte d'autonomie d'une personne âgée ou pour des raisons financières. Dans l'arrondissement, parmi l'ensemble des ménages composés d'au moins une personne de plus de 74 ans, 15 % se caractérisent par la présence d'un-e adulte de moins de 60 ans. Cette proportion est sensiblement supérieure à celle que l'on enregistre à Paris, où 11 % des ménages s'apparentent à des cohabitations intergénérationnelles. **Le 18^e est l'un des arrondissements parisiens les plus concernés par le phénomène, avec le 19^e et le 20^e voisins.**

La proportion de 65 ans ou plus bénéficiaires de l'APA est forte

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une aide qui sert à payer (en totalité ou en partie) les dépenses nécessaires au maintien à domicile des séniors. Au 31 décembre 2019, **4 % des personnes de 60 ans et plus résidant dans le 18^e arrondissement perçoivent l'APA à domicile, soit près de 1 320 habitant-e-s** – un taux identique à celui observé à l'échelle de la capitale. **Leur effectif a progressé de + 2 % par rapport à 2016** (contre + 1,2 % à Paris).

Les bénéficiaires de l'APA sont 20 % à présenter un niveau de dépendance élevé dans l'arrondissement (GIR 1 ou 2, voir encadré 5), contre 22 % à Paris.

Encadré 5 • L'évaluation de la perte d'autonomie à l'aide de la grille AGGIR

Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au degré de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est évalué à partir de la grille nationale AGGIR. Il existe 6 niveaux de GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus élevé, et le GIR 6 le plus faible. Les personnes évaluées en GIR 5 ou 6 ne peuvent pas prétendre à l'APA.

Indice composite de vulnérabilité des séniors

En 2017, à l'exception d'un îlot localisé au sud de La Goutte d'Or - Château Rouge, **les TRIRIS dont l'indice composite de vulnérabilité des séniors (voir encadré 6) est le plus élevé se situent tous à l'ouest de l'arrondissement** : il s'agit du TRIRIS dont le périmètre inclut la Porte de Clignancourt, celui du quartier prioritaire de Blémont et des trois TRIRIS limitrophes au Cimetière de Montmartre. À l'inverse, le quartier de La Chapelle - Marx Dormoy est le moins exposé à la vulnérabilité de ses séniors.

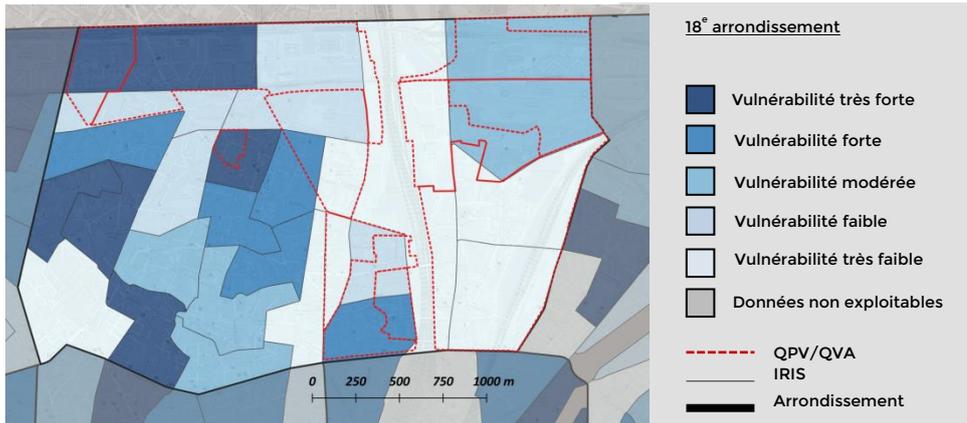
Encadré 6 • L'indice composite de vulnérabilité des séniors

L'indice composite de vulnérabilité des séniors permet d'évaluer l'exposition des TRIRIS (quartiers composés de plusieurs IRIS, généralement trois) à la vulnérabilité économique, la précarité sociale et la dépendance de leurs séniors de 75 ans et plus.

L'indice est construit à partir des trois indicateurs suivants : (i) le revenu médian des 75 ans et plus ; (ii) leur isolement résidentiel ; (iii) leur âge, qui permet d'approcher la problématique de la dépendance.

La comparaison des TRIRIS se fait à l'échelle de l'arrondissement et non à l'échelle parisienne.

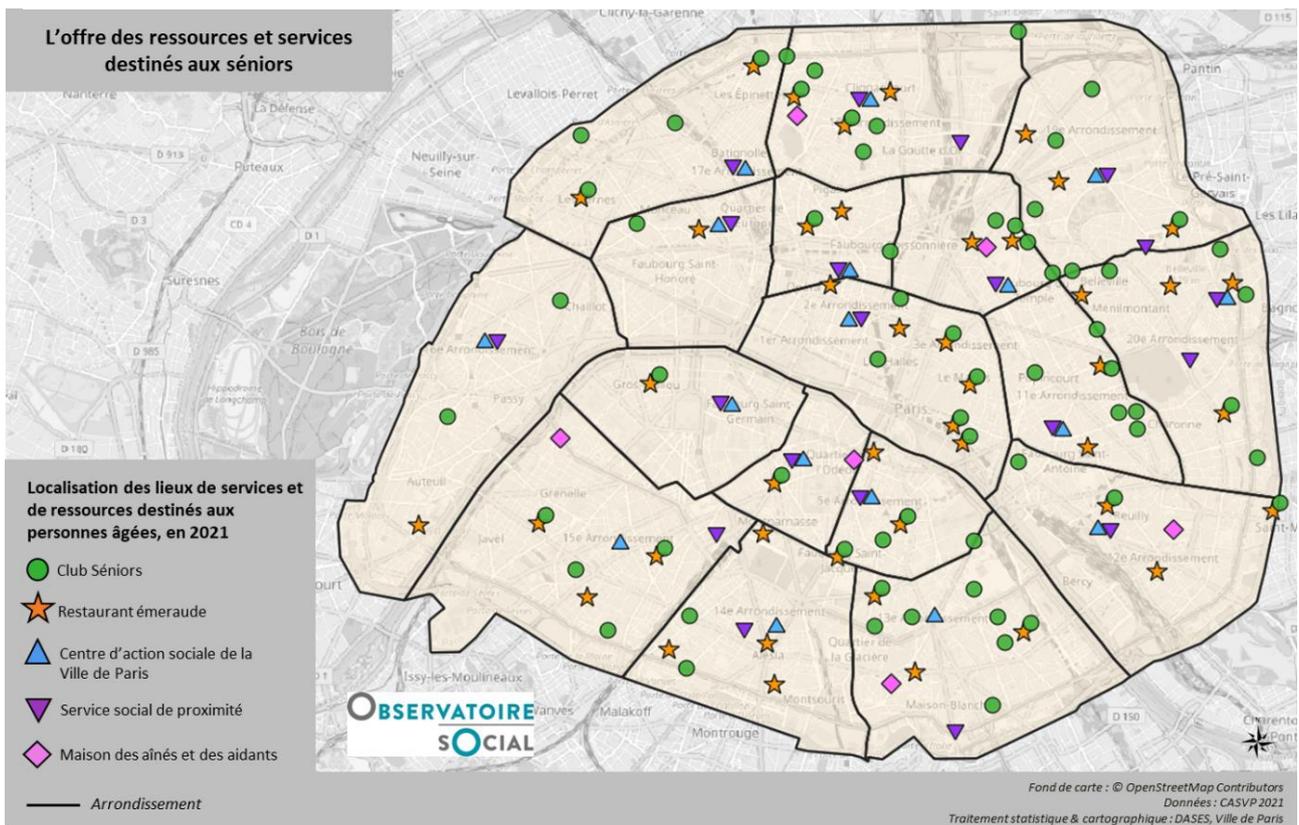
Carte 25 · Indice de vulnérabilité des personnes âgées de 75 ans ou plus par TRIRIS, en 2017



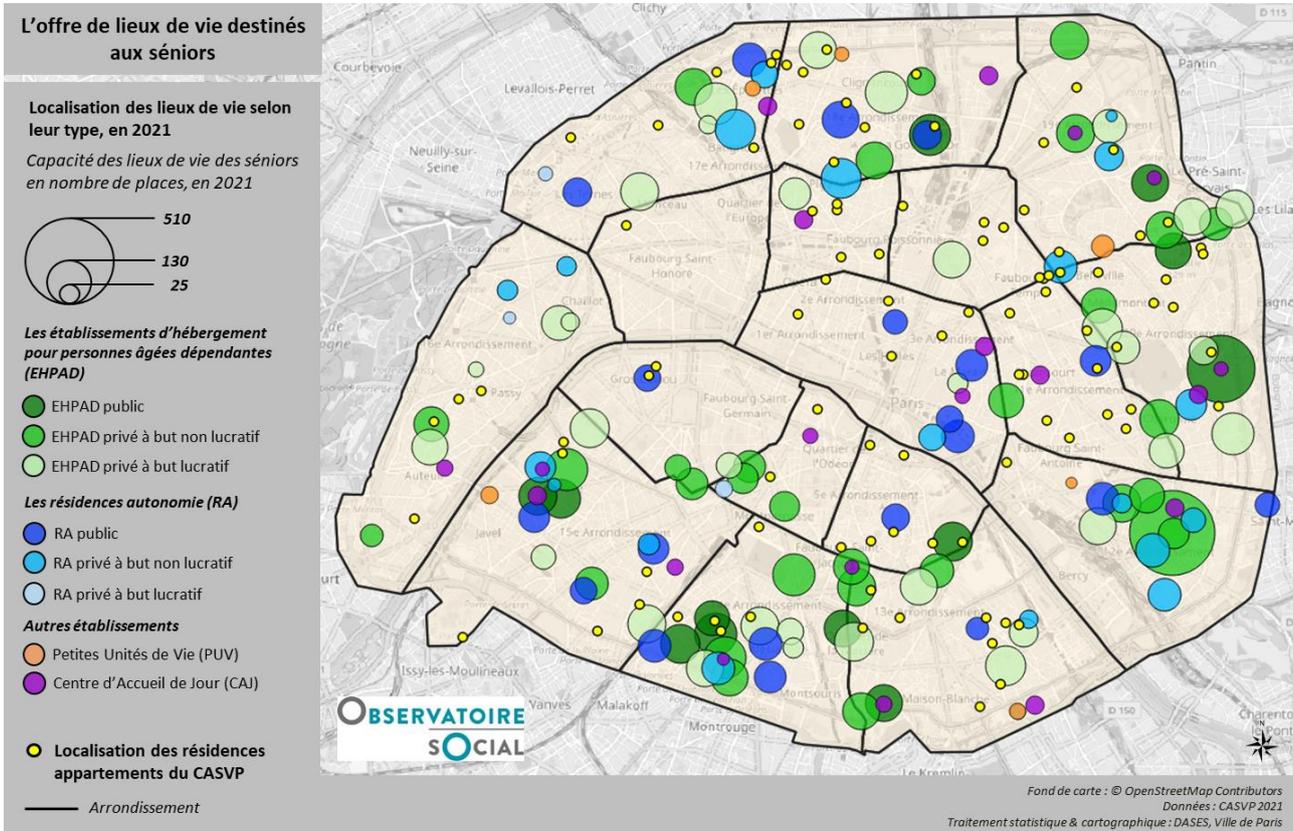
Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Cartographie de l'offre destinée aux séniors

Carte 26 · L'offre des ressources et services destiné aux séniors



Carte 27 · L'offre de lieux de vie destinés aux séniors



■ Personnes en situation de handicap

Encadré 7 • Évaluation du taux d'incapacité d'une personne en situation de handicap

Le taux d'incapacité est un des critères permettant l'attribution de certaines prestations à destination des personnes en situation de handicap. Il est évalué selon un « guide-barème » divisé en trois fourchettes :

- un taux d'incapacité inférieur à 50 % indique que la personne évaluée n'est pas confrontée à des entraves notables dans sa vie quotidienne ;
- un taux d'incapacité compris en 50 et 79 % signale des retentissements importants sur la vie sociale, scolaire/professionnelle et domestique de la personne en situation de handicap ;
- un taux d'incapacité supérieur à ou égal à 80 % révèle une atteinte sévère à l'autonomie de la personne en situation de handicap pour la réalisation d'actes essentiels.

Les droits à l'Allocation aux adultes handicapé-e-s (AAH) et l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé-e (AEEH) sont ouverts aux personnes en situation de handicap dont le taux d'incapacité est supérieur à 50 %.

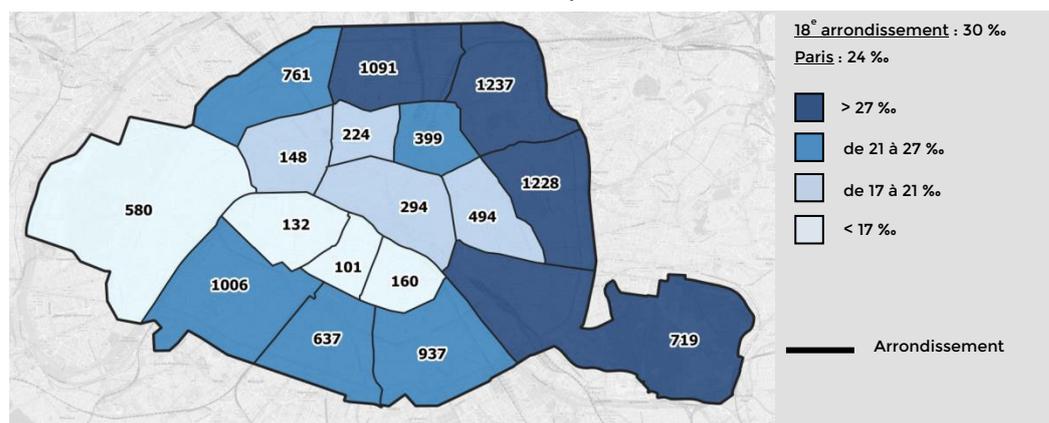
Les enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'AEEH

Les enfants en situation de handicap sont surreprésenté-e-s dans le 18^e

L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé-e (AEEH) est une prestation familiale qui a pour but d'aider les familles à faire face aux frais supplémentaires qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans. Son montant diffère en fonction de la nature et de la gravité du handicap (*voir encadré 7*).

La population du 18^e se distingue de celle de la capitale par une **forte surreprésentation des jeunes en situation de handicap et bénéficiaires de l'AEEH**. En 2019, 1 091 enfants réparti-es dans 1 000 familles sont ainsi allocataires au sein de l'arrondissement, soit **30 % de l'ensemble des jeunes âgé-e-s de 0-19 ans** - contre 24 % à l'échelle parisienne. Leur effectif a progressé de + 1 % par rapport à 2015 (+ 12 individus).

Carte 25 • Nombre de bénéficiaires de l'AEEH à Paris par arrondissement en 2019

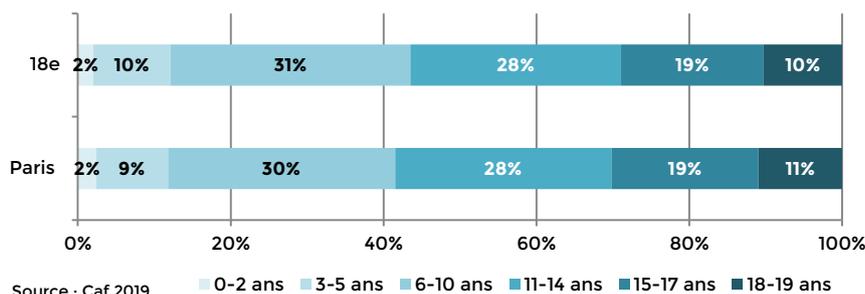


Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La composition familiale des ménages bénéficiaires de l'AEEH reflète celle de l'ensemble de la population de l'arrondissement

En 2019, **12 % des bénéficiaires de l'AEEH sont âgé-e-s de moins de 6 ans** dans le 18^e, une proportion quasi équivalente à celle observée à Paris (11 %) et très inférieure au poids des enfants de cette catégorie d'âge dans la population totale des moins de 20 ans (environ 1 sur 3). Cette sous-représentation peut s'expliquer par le temps nécessaire au dépistage, qui induit un délai avant la reconnaissance d'une situation de handicap chez l'enfant. À

Répartition par groupes d'âges des bénéficiaires de l'AEEH en 2019



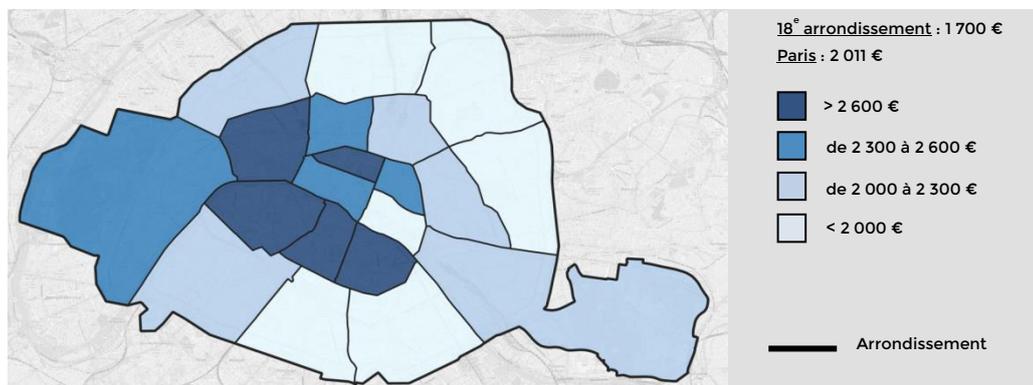
l'inverse, les 6-10 ans constituent le groupe d'âges le plus représenté parmi les bénéficiaires de l'AEEH dans l'arrondissement (31%), devant les 11-14 ans (28%) et les 15-19 ans (29%). Cette distribution par âge est quasi-similaire à la répartition parisienne.

La composition familiale des ménages bénéficiaires de l'AEEH reflète celle de l'ensemble de la population de l'arrondissement. Ainsi, 38 % des enfants allocataires vivent au sein d'une famille monoparentale (+1 point de pourcentage par rapport à la capitale) tandis que 62 % vivent avec leurs deux parents ou en famille recomposée (-1 point de pourcentage).

Les familles allocataires du 18^e sont davantage confrontées à des situations de pauvreté

En 2019, le revenu mensuel médian des familles avec un enfant bénéficiant de l'AEEH s'élève à 1 700 € dans le 18^e arrondissement, un montant très inférieur à celui que l'on observe à Paris (- 300 €). Par ailleurs, un tiers de ces familles vivent sous le seuil de pauvreté, une proportion nettement plus élevée que dans la capitale (25 %) et à un niveau stable par rapport à 2015.

Carte 26 · Revenu mensuel médian des familles bénéficiant de l'AEEH par arrondissement en 2019



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Enfin, 59 % des familles allocataires de l'AEEH perçoivent aussi une aide au logement de la Caf (+ 14 points de pourcentage par rapport à la capitale) ; 80 % d'entre elles bénéficient de l'Allocation de soutien aux parents d'enfants en situation de handicap (ASPEH) versée par la Ville de Paris (+ 7 points de pourcentage) ; et 48 % perçoivent l'aide Paris Logement (+ 7 points de pourcentage).

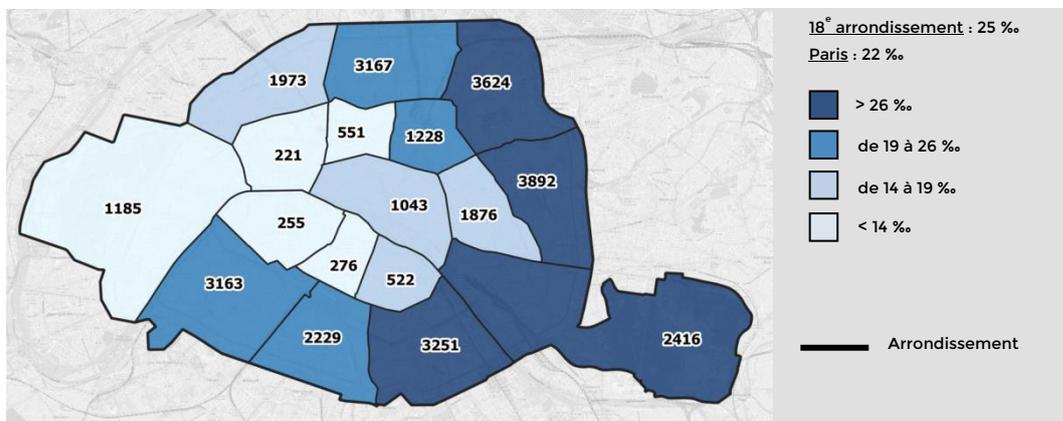
Les adultes reconnus en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH

La proportion d'adultes en situation de handicap dans le 18^e est très légèrement supérieure à celle de la capitale

L'Allocation aux adultes handicapé-e-s (AAH) est une aide financière qui assure aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Elle est accordée à partir de 20 ans, sous réserve de respecter des critères d'incapacité (voir encadré 7) et de revenu.

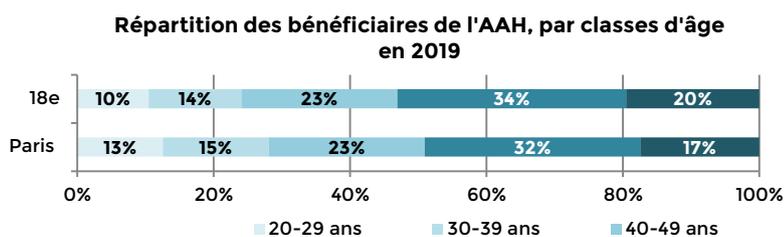
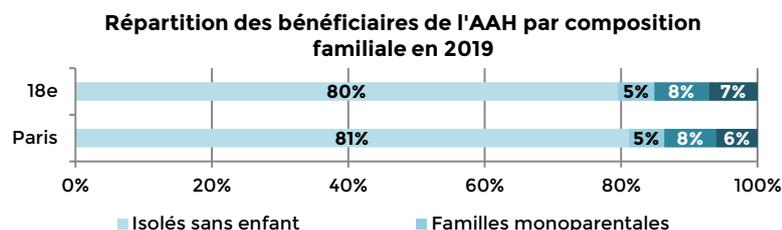
En 2019, 3 167 adultes réparti-e-s dans 3 142 foyers sont bénéficiaires de l'AAH dans le 18^e, soit **25 % des personnes âgées de 20-64 ans** - contre 22 % des adultes de la même tranche d'âge à Paris. Alors que le nombre d'adultes percevant l'AAH est en hausse dans la majorité des arrondissements de la capitale par rapport à 2017 (+ 5,4 % à Paris au total), leur effectif est resté stable dans le 18^{ème} (+ 0,6 %). Dans l'arrondissement comme à Paris, **62 % des bénéficiaires ont un taux d'incapacité de 80 % ou plus** (voir encadré 7).

Carte 27 · Nombre de bénéficiaires de l'AAH à Paris par arrondissement en 2019



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La majorité des personnes bénéficiant de l'AAH dans le 18^e vivent seules et sont globalement plus âgées qu'à Paris



Source : Caf 2019.

rapport à la capitale), tandis que les personnes de 50 ans ou plus en représentent 53 % (+ 4 points de pourcentage).

Quatre bénéficiaires de l'AAH sur dix vivent sous le seuil de pauvreté

Les bénéficiaires de l'AAH qui résident dans le 18^e sont **43 % à vivre sous le seuil de pauvreté en 2019**, une proportion quasi équivalente à la moyenne parisienne et en légère diminution par rapport à 2017 (- 2 points de pourcentage).

La majorité des adultes bénéficiant de l'AAH dans le 18^e vivent seul-e-s et sans enfant en 2019 (80 %), une proportion semblable à celle observée à l'échelle de la capitale (81%). Cette forte surreprésentation des ménages isolés parmi les allocataires s'explique en partie par les modalités d'ouverture du droit AAH et sa logique de subsidiarité à la solidarité familiale (les revenus du ou de la conjointe étant pris en compte dans l'assiette des ressources)¹³.

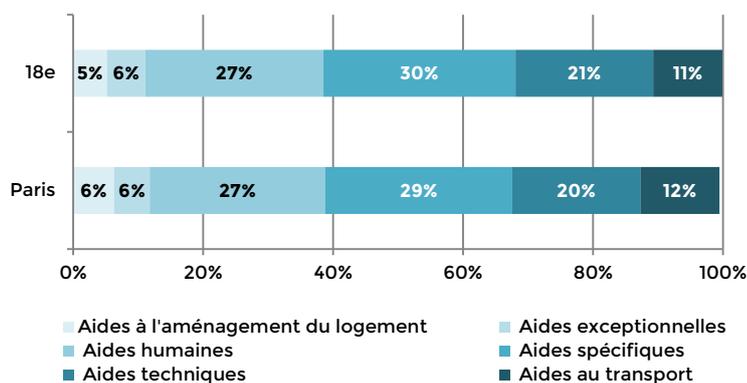
Les bénéficiaires de l'AAH dans l'arrondissement sont globalement plus âgé-e-s qu'à Paris : les moins de 40 ans ne constituent en effet qu'un quart de l'effectif des allocataires dans le 18^e (- 4 points de pourcentage par

¹³ À noter que les revenus du ou de la conjointe ne seront bientôt plus comptabilisés dans le calcul de l'AAH. Cette mesure s'appliquera une fois la parution d'un décret et au plus tard le 1^{er} octobre 2023.

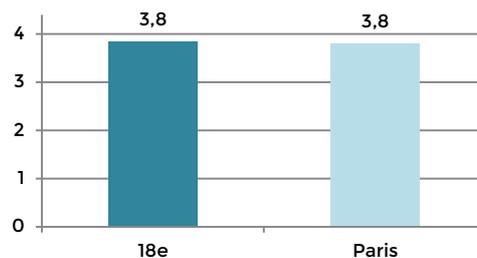
Accompagnement et autres aides sociales à destination des personnes en situation de handicap

La proportion de bénéficiaires de la PCH est équivalente à celle de la capitale

Répartition des prestations PCH, par type de prestation, en 2017



Le nombre de bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP pour 1 000 habitants



Source : DSOL, 2017.

La Prestation de compensation du handicap (PCH), qui remplace progressivement l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), est une aide financière permettant de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap. Elle comprend **six formes d'aides : humaine, technique, aménagement du logement, transport, spécifique et exceptionnelle.**

En 2019, **907 personnes en situation de handicap sont bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP dans le 18^e**, soit 4 % des habitant-e-s de l'arrondissement - une proportion équivalente à celle de la capitale. Près de 94 % des allocataires vivent à domicile, tandis que 6 % sont hébergé-e-s en établissement social ou médico-social ou hospitalisé-e-s en établissement de santé.

Dans l'arrondissement comme à Paris, **les aides techniques** (achat ou location d'un matériel compensant le handicap, comme un fauteuil roulant), **les aides spécifiques** (dépenses permanentes et prévisibles liées au handicap, par exemple les frais d'entretien d'un fauteuil roulant) et **les aides humaines** (services d'aide à domicile ou dédommagement d'un aidant familial) représentent plus des trois quarts des aides attribuées en 2017.

L'aide sociale à l'hébergement bénéficie à un public plus âgé dans le 18e qu'à Paris

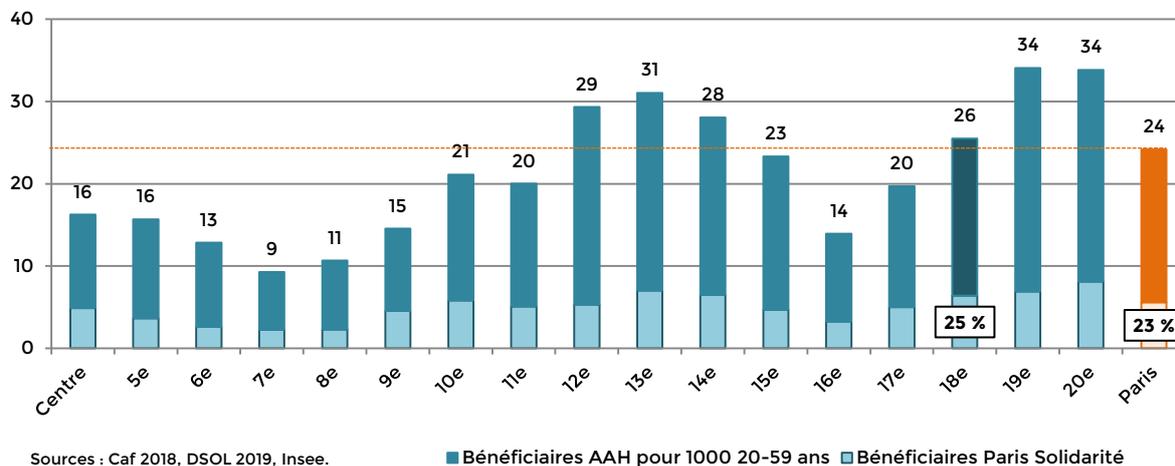
Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier de l'**aide sociale à l'hébergement (ASH Personnes handicapées)**, qui prend en charge leurs frais d'hébergement en établissement. **Dans le 18^e, elle est attribuée à 524 personnes en 2017**, soit 2,3 % des habitant-e-s - une proportion très légèrement supérieure à celle de la capitale (2,2 %). Comme pour l'AAH, **les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement sont globalement plus âgés dans l'arrondissement qu'à Paris** : 46 % ont en effet plus de 54 ans dans le 18^e, contre 39 % seulement à Paris.

Le niveau de recours à Paris Solidarité dans le 18e est équivalent à celui de la capitale

La Ville de Paris propose également une aide facultative mensuelle (*voir encadré 3*) destinée aux personnes en situation de handicap disposant d'un faible revenu : **Paris Solidarité**. Cette aide peut atteindre un montant maximum de 105 € par mois pour une personne seule et 205 € par mois pour un couple.

En 2019, 724 habitant·e-s du 18^e en situation de handicap sont allocataires de Paris Solidarité, soit 25 % de l'ensemble des bénéficiaires de l'AAH. Cette proportion est légèrement supérieure à celle de la capitale, qui s'établit à 23 %.

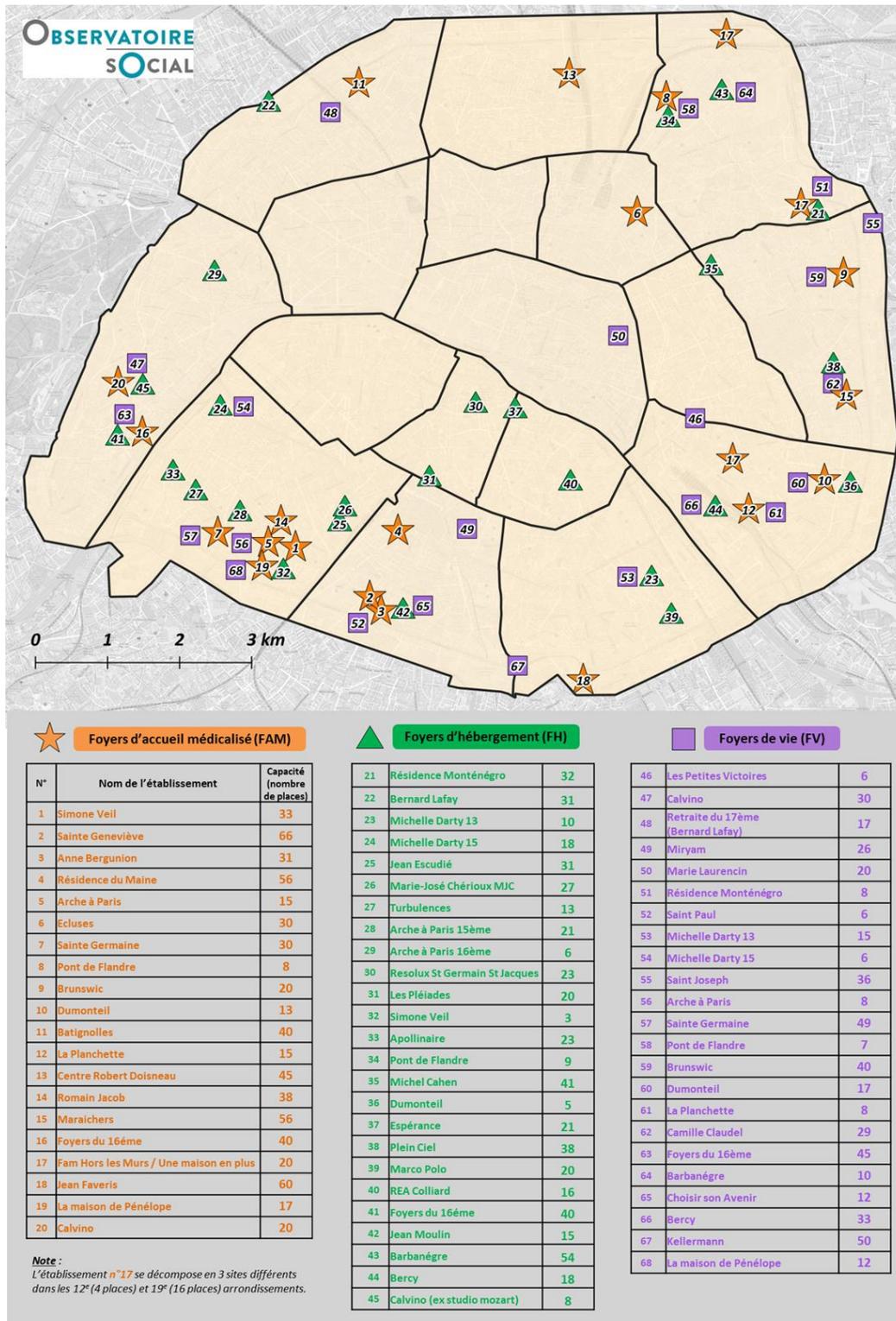
Nombre de bénéficiaires de l'AAH pour 1000 habitants de 20-59 ans, et proportion de bénéficiaires de Paris Solidarité parmi les bénéficiaires de l'AAH en 2019



Cartographie des établissements à destination des personnes en situation de handicap

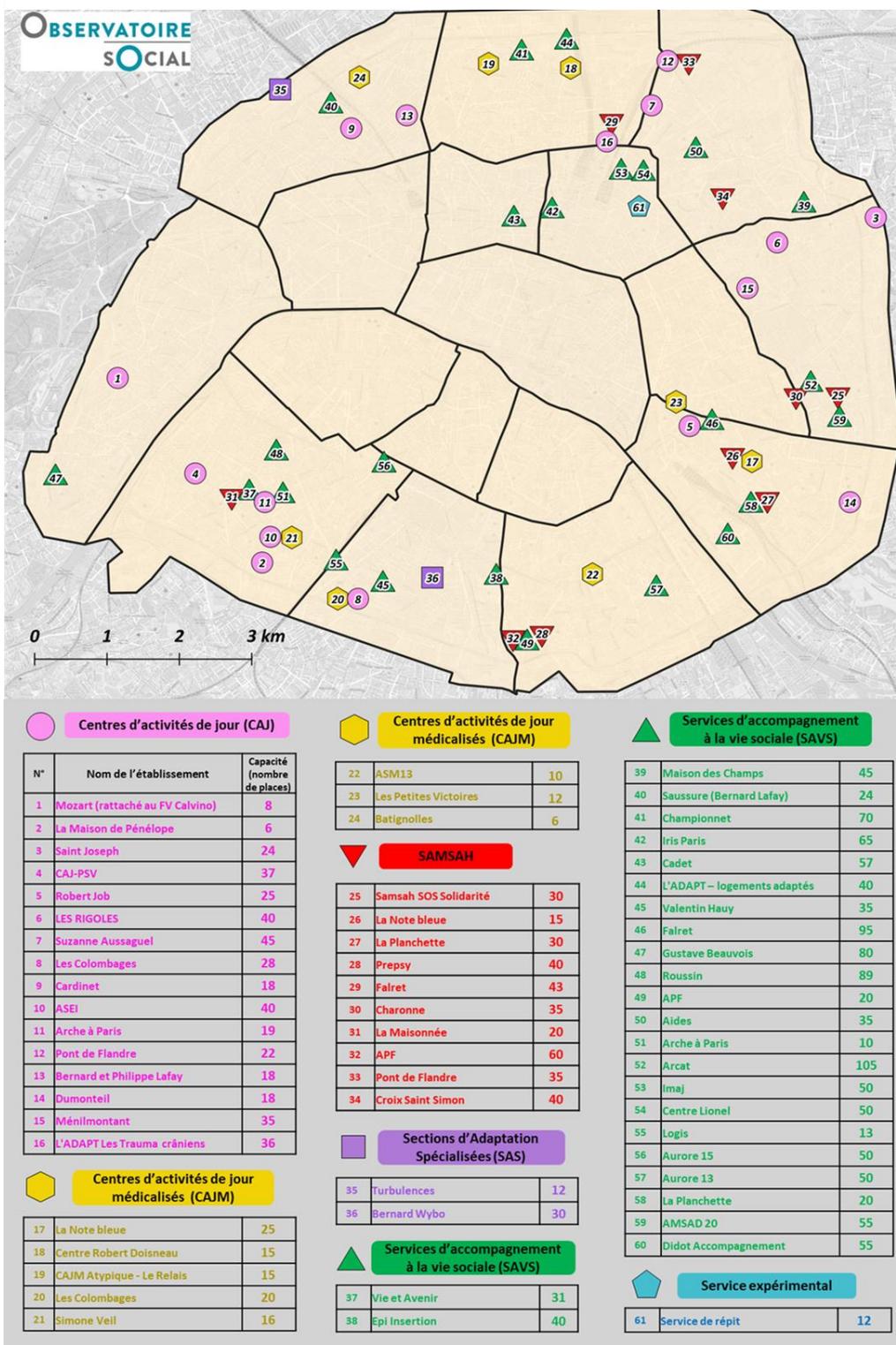
Le 18^e abrite un foyer d'accueil médicalisé...

Carte 28 · Foyers d'accueil médicalisé, d'hébergement et de vie à destination des personnes en situation de handicap à Paris



... et six établissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap

Carte 29 · Etablissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap à Paris



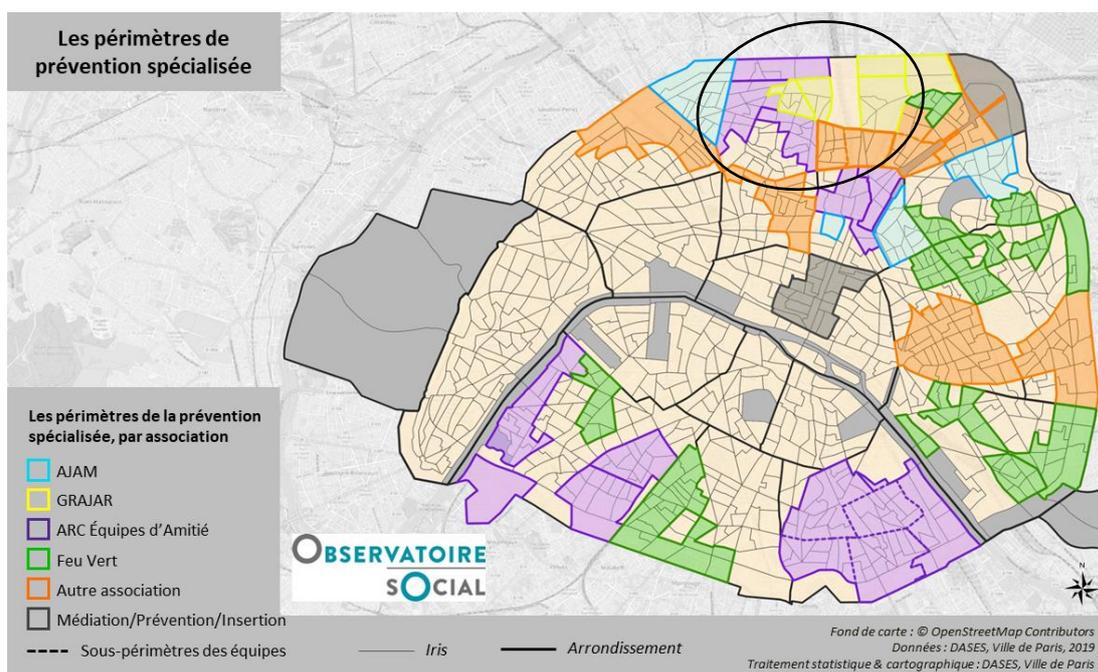
■ Prévention et protection de l'enfance

Prévention spécialisée et service social scolaire

Le territoire est largement couvert par la prévention spécialisée

La quasi-totalité du 18^e arrondissement est couverte par un territoire de prévention spécialisée. Au titre du dernier conventionnement de la Ville avec des clubs de prévention, ce sont les associations **GRAJAR**, **ARC Équipes d'Amitié**, **APSAJ** et **Aurore-Siloë** qui sont en charge du secteur. Celui-ci comprend environ 18 000 jeunes de 12 à 21 ans en 2019 selon le dernier recensement de l'Insee.

Carte 30 · Les périmètres de la prévention spécialisée à Paris en 2019



En 2018, les onze équipes des clubs de prévention spécialisée ont **accompagné 2 874 enfants et jeunes, dont 1 490 suivi-e-s individuellement** par les professionnel-le-s intervenant sur le territoire (39 équivalents temps plein).

Le secteur d'intervention du 18^e arrondissement présente plusieurs signes de vulnérabilité impactant les jeunes qui y résident. En effet, plus de 20 % des jeunes âgé-e-s de 12 à 21 ans vivent dans une famille monoparentale et 19 % vivent dans un logement en suroccupation. Par ailleurs, 13 % des habitant-e-s de 16-25 ans sont NEET, dont presque 1 sur 3 n'a pas de diplôme.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, plus de 1 600 enfants ont été accompagnés par un service social scolaire

Un service social scolaire officie dans chaque école parisienne. Les assistant.es socio-éducatif-ves (i) apportent une expertise sociale aux personnels de l'Éducation nationale et (ii) accompagnent les familles en demande d'aide. Ils et elles sont également en charge de repérer les situations de danger et d'évaluer les situations d'enfants en danger ayant donné lieu à des informations préoccupantes (*voir encadré 8*).

Dans l'arrondissement, pour l'année scolaire 2018-2019, **1 623 enfants et leurs familles ont été accompagné-e-s** par un service social scolaire, un chiffre quasi stable sur les deux dernières années.

La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire

Le nombre d'informations préoccupantes remontées au titre de la protection de l'enfance est stable ces dernières années

La CRIP (Cellule de recueil des informations préoccupantes, voir encadré 8) est l'interface entre les services de la Ville de Paris et l'ensemble des partenaires concourant à la mission de protection de l'enfance. Elle centralise et évalue toutes les informations préoccupantes relatives à la situation d'un-e mineur-e résidant dans la capitale.

En 2018, **474 mineur-e-s du 18^e arrondissement** ont fait l'objet d'une information préoccupante traitée par la CRIP : un nombre en baisse sur les trois dernières années (- 11 % entre 2016 et 2018, contre une évolution de + 7 % à l'échelle parisienne).

Encadré 8 • Le rôle de la CRIP et les informations préoccupantes traitées en 2018

En vertu de ses compétences départementales, la Ville de Paris est chargée de la centralisation de toutes les informations préoccupantes relatives à la situation d'un-e mineur-e au sein d'une Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP). L'information transmise doit permettre l'évaluation de la situation du ou de la mineur-e, la mise en œuvre d'éventuelles actions de protection, voire le signalement à l'autorité judiciaire.

En 2018 sur l'ensemble du territoire parisien, la CRIP a traité 3 499 informations préoccupantes relatives à 4 715 enfants. La crainte d'un danger de violence psychologique était le premier motif de déclenchement d'une information préoccupante (1 sur 3), devant les suspicions de carences éducatives (12 %) et les violences conjugales (12 %). Parmi les situations reçues, 46 % concernaient des familles non connues des services sociaux parisiens ou de la justice.

Après l'orientation de certains cas de figure vers des mesures administratives conduites par le service d'Aide sociale à l'enfance, 1 720 signalements ont été adressés au Parquet des mineurs à Paris en 2018.

Les aides financières au titre de la protection de l'enfance couvrent majoritairement des besoins alimentaires

La prestation financière de l'Aide sociale à l'enfance (ASE financière) est une aide destinée à pallier une insuffisance temporaire des ressources familiales lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien le nécessitent. En 2019, **4 362 aides au titre de l'ASE financière** ont été accordées aux ménages du 18^e (une même famille pouvant bénéficier de plusieurs aides ponctuelles dans l'année). La répartition des motifs d'octroi de cette allocation met en avant le **caractère prédominant des besoins alimentaires** (pour 63 % d'entre elles).

En outre, les familles parisiennes en rupture d'hébergement peuvent bénéficier d'une **prise en charge hôtelière au titre de l'aide sociale à l'enfance** (PCH ASE). En 2019, **102 familles accompagnées** dans le 18^e arrondissement en ont été bénéficiaires.

Une forte proportion de jeunes du 18^e bénéficient d'une action éducative

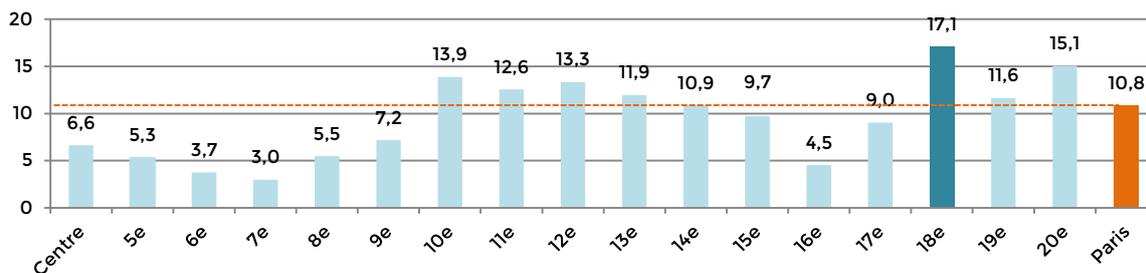
À la fin de l'année 2019, **544 enfants de moins de 18 ans bénéficient d'une action éducative** au sein de l'arrondissement. Celles-ci sont composées à 63 % d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) et à 37 % d'actions éducatives à domiciles (AED, voir encadré 9). Au total dans le 18^e, 17 % des mineur-e-s bénéficient d'une action éducative. Il s'agit de la plus forte proportion enregistrée parmi les arrondissements parisiens. En quatre ans, le nombre de mesures éducatives a diminué de - 8 % dans le 18^e.

Encadré 9 • Les actions éducatives, à domicile ou en milieu ouvert

L'action éducative à domicile (AED) est une mesure administrative mise en œuvre à la demande ou en accord avec les parents, par le service d'Aide sociale à l'enfance (ASE) de la Ville de Paris. Elle apporte un soutien matériel et éducatif à la famille. L'AED est exercée par des éducateurs ou des psychologues spécialisés.

L'action éducative en milieu ouvert (AEMO) vise les mêmes objectifs que l'AED mais elle est décidée par le juge des enfants dans le cadre de l'assistance éducative (art. 375 du Code civil) et est donc contraignante à l'égard des familles.

Part des moins de 18 ans bénéficiant d'une mesure de milieu ouvert en 2019
(pour 1000 enfants)



Données : DASES, au 31 décembre - Insee RP 2017

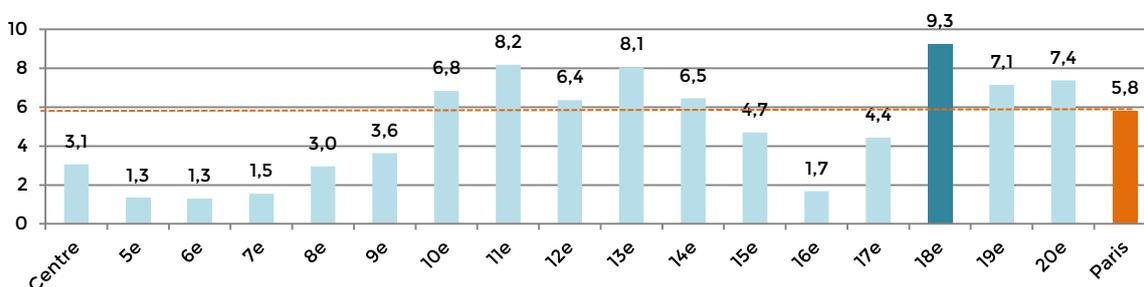
La part de mineur·e·s concerné·e·s par une mesure de placement est également élevée

Lorsqu'un enfant ne peut demeurer dans son milieu de vie habituel, il ou elle est confié·e au service parisien d'Aide sociale à l'enfance (ASE) et fait l'objet d'une mesure de placement. Les enfants placé·e·s peuvent être hébergé·e·s jusqu'à 21 ans en famille d'accueil, dans un établissement relevant de l'ASE (Maisons d'enfants à caractère social, foyers de l'enfance, pouponnières, etc.) ou encore dans un lieu de vie agréé.

Au total à Paris, **4 854 enfants et majeurs de moins de 21 ans bénéficient d'une mesure de placement fin 2019.**

Parmi ces mesures, **295 concernent des mineur·e·s dont les parents résident dans le 18^{ème}.** Cet effectif est en baisse de - 14 % sur les quatre dernières années. L'arrondissement enregistre toutefois l'une des plus fortes proportions de mineur·e·s concerné·e·s par une mesure de placement : **plus de 9 % des jeunes de moins de 18 ans sont confié·e·s à l'ASE dans le 18^e, contre 6 % à Paris.**

Part des moins de 18 ans bénéficiant d'une mesure de placement en 2019
(pour 1000 enfants)

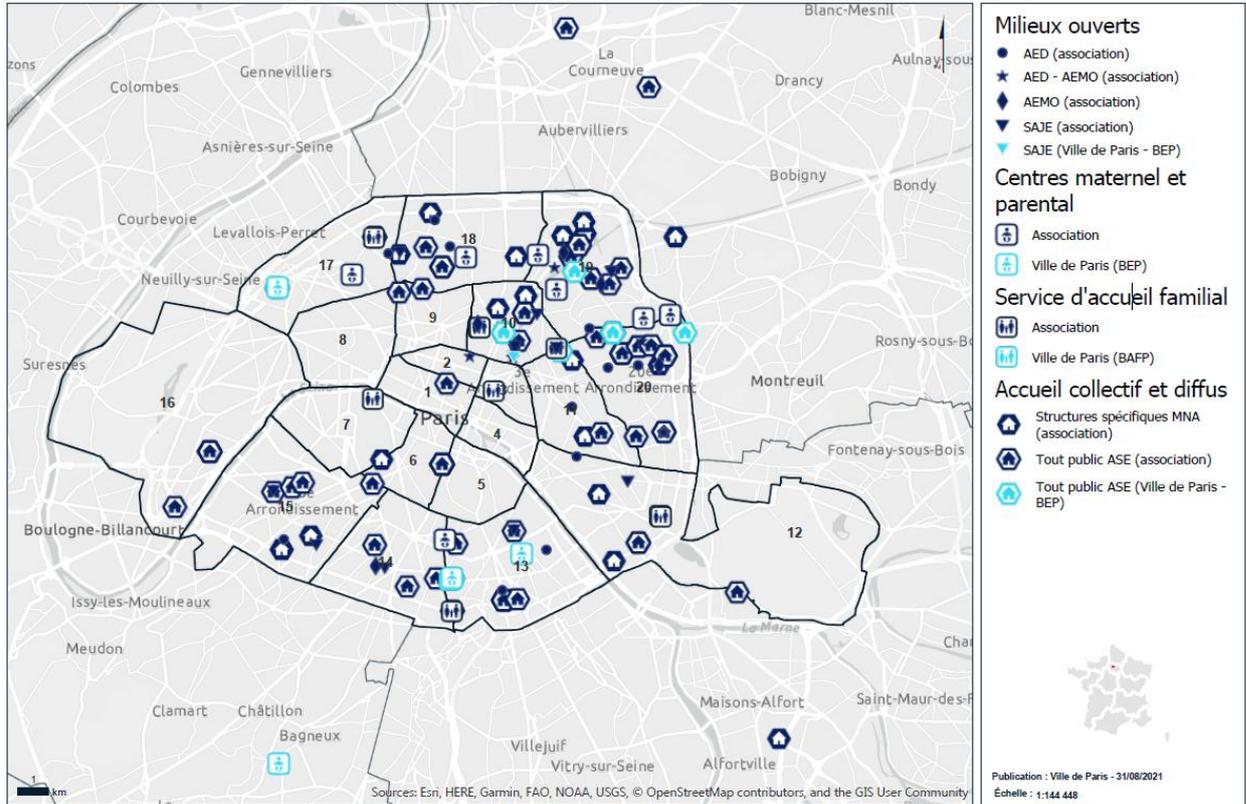


Sources : DSOL, au 31 décembre ; Insee RP 2017.

À noter que les services parisiens de l'ASE accueillent aussi des jeunes dont la prise en charge n'est pas territorialisée : il s'agit de pupilles de l'Etat, de mineur·e·s non accompagné·e·s, de jeunes majeur·e·s ou encore d'enfants non affecté·e·s à un secteur particulier.

Cartographie des services parisiens de protection de l'enfance

Carte 31 · Les services parisiens de la protection de l'enfance en 2021



Carte réalisée par l'Observatoire Parisien de la Protection de l'Enfance, DSOL, 2021.

■ Glossaire

AAH : l'Allocation aux adultes handicapés est une allocation de solidarité destinée à assurer aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Son obtention est soumise à des critères de taux d'incapacité, d'âge, et de ressources (de la personne vivant célibataire ou du couple).

AEEH : l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé est une prestation familiale visant à aider les familles à faire face aux dépenses spécifiques qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans.

Allocations logement : les allocations logement sont des prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à aider les ménages dans les dépenses de logement (loyer, mensualité). La Caf verse 3 types d'allocations : l'Aide personnalisée au logement (APL), l'Allocation de logement familiale (ALF) et l'Allocation de logement sociale (ALS). L'APL dépend d'un conventionnement du propriétaire avec l'Etat, l'ALF sur critère de composition familiale et lorsque l'APL n'est pas applicable, et l'ALS dans tous les autres cas.

APA : l'Allocation personnalisée d'autonomie est destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Elle peut servir aux dépenses nécessaires au maintien à domicile (APA à domicile), ou aux frais des établissements médico-sociaux (APA en établissement). Son montant dépend du niveau de revenus.

ASPA : l'Allocation de solidarité aux personnes âgées est une prestation mensuelle destinée aux personnes retraitées et visant à compléter de faibles ressources. Elle remplace le minimum vieillesse depuis 2006.

Chômage : Il existe plusieurs instruments de mesure du chômage. Les portraits sociaux mobilisent les données du recensement de l'Insee et celles de la Dares et Pôle Emploi.

Le recensement de la population de l'Insee considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage au moment du recensement (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.

Par ailleurs, l'Insee calcule également le taux de chômage en France au sens du Bureau international du travail (BIT) afin de pouvoir réaliser des comparaisons internationales. Selon cette définition, sont considérées au chômage les personnes âgées de 15 à 64 ans, qui répondent à trois conditions : être sans emploi, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours, avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Selon cette définition, une personne qui a travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence n'est pas au chômage.

Enfin, tous les mois, la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'emploi et de la santé) et Pôle emploi publient une statistique des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (DEFM) à Pôle emploi. Depuis mars 2009, la statistique mensuelle des DEFM inscrits à Pôle emploi est disponible selon une présentation en cinq catégories (A à E). Les portraits sociaux retiennent les trois premières : la catégorie A regroupe « les demandeurs inscrits sans emploi qui n'ont exercé aucune activité, même réduite, le mois précédent, et qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi » ; les catégories B et C regroupent « les demandeurs d'emploi inscrits qui sont en activité réduite, courte ou longue, qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ».

Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. Par ailleurs, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

Famille : au sens de l'Insee, une famille est une forme spécifique de ménage comprenant au moins deux personnes (un couple, ou un ou plusieurs adultes avec enfant(s) de moins de 25 ans). Plusieurs familles peuvent cohabiter au sein du même ménage. Une famille est dite **nombreuse** lorsqu'elle est composée de 3 enfants ou plus, de moins de 25 ans. Une famille **monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans.

IRIS : l'IRIS (îlot regroupé pour l'information statistique) constitue l'échelle de base en matière de diffusion de données statistiques. Un IRIS d'habitat regroupe entre 1 800 et 5 000 habitant·e·s environ. Un **TRIRIS** est un regroupement d'IRIS (en général 3 IRIS). Le TRIRIS a été créé en 1999 pour la diffusion de variables sensibles du recensement pour lesquelles l'IRIS apparaît insuffisant pour garantir le secret statistique.

Intensité de la pauvreté : indicateur mesurant l'écart entre le revenu médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus l'indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense » (le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté).

Logement inconfortable : Un logement est considéré comme dépourvu de confort sanitaire de base s'il est privé d'un des trois éléments que sont l'eau courante, une baignoire ou une douche, et des WC à l'intérieur. Les

logements inconfortables ont été définis dans les portraits sociaux comme les logements sans salle de bains, ni douche ; cette donnée étant diffusée par l'Insee à l'échelle des IRIS.

Logement en suroccupation : Dans les portraits sociaux, un logement est dit suroccupé lorsqu'y résident un nombre de personnes supérieur d'au moins deux au nombre de pièces du logement (ainsi, un studio dans lequel résident 3 personnes est suroccupé, idem pour un logement de 2 pièces dans lequel vivent 4 personnes ou plus).

MDPH : Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ont été créées en 2005. Dans chaque département, les MDPH accueillent, informent, accompagnent et conseillent les personnes en situation de handicap et leurs proches ; et évaluent les taux d'incapacité ainsi que les droits et prestations attribuées aux personnes au sein de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Plus généralement, elles sensibilisent l'ensemble des citoyens au handicap.

Ménage : l'Insee définit un ménage comme l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement, que celui-ci soit ou non leur résidence principale, et qui partagent un même budget. La **personne de référence** du ménage est déterminée en tenant compte de la composition du ménage, de l'activité et de l'âge (c'est généralement la personne active et/ou la plus âgée du ménage).

PCH : La Prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière permettant de financer certaines dépenses liées à la spécificité d'un handicap (par exemple, aménagement du logement ou véhicule, recours à une tierce personne pour de l'aide dans les actes de la vie quotidienne, etc.). Elle est versée selon des critères d'autonomie, d'âge, de ressources et de résidence, et personnalisée selon les besoins spécifiques.

Population active / inactive : La statistique publique distingue la population en deux catégories : actifs et inactifs. La population des inactifs rassemble par convention les jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en situation de handicap en incapacité de travailler. La population active quant à elle correspond aux personnes occupant un emploi, quasi-exclusivement compris entre 15 et 65 ans (actifs occupés), et les personnes au chômage (actifs inoccupés).

Rapport interdécile : L'écart entre les revenus des 10 % des plus riches et ceux des 10% les plus pauvres. Ce rapport met en évidence les disparités entre les plus riches et les plus pauvres : plus le rapport est élevé, plus les inégalités de revenus sur un territoire sont importantes.

Revenu disponible annuel médian : Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner sur une année donnée. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Le revenu disponible annuel médian d'un territoire est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des ménages de ce même territoire.

Solde migratoire : Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde naturel : Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

Taux de pauvreté : Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus ou de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil exprimé en euros : le **seuil de pauvreté**. Celui-ci est déterminé en termes relatifs, par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie généralement le seuil de 60 % du revenu médian en France métropolitaine.

■ Données et contact

Données

Les données exploitées dans les portraits sociaux proviennent des sources suivantes :

- L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) : recensements de population des années 2012 et 2017 ; données complémentaires transmises à l'échelle des TRIRIS (Insee Ile-de-France)
- Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (Casvp)
- Le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS)
- La Caisse d'allocations familiales (Caf) de Paris
- La Mission Locale de Paris
- La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) : données Pôle Emploi
- La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) : Observatoire des fragilités
- L'Atelier parisien d'urbanisme (Apar) : données et cartographie du rapport de la Nuit de la Solidarité (2021), collecte des données de l'Observatoire parisien du handicap (OPH)
- L'Institut nationale de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

Analyse, rédaction et cartographie : Observatoire social de la Ville de Paris

Contact : marie.mallet@paris.fr / lucile.basse@paris.fr